



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## 33e séance du Conseil général

Lundi 31 janvier 2011 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : M. Marc Schafroth

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

**Présent(e)s** : Mme Esmá Aris, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, Mme Leticia Boni, M. Pierre-Alain Borel, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Andy Favre, M. Charles-André Favre, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, Mme Julie John, M. Philippe Kitsos, M. Paul-André Liard, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Florian Robert Nicoud, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Inan Vurucu.

**Excusé(e)s** : M. Pierre-Yves Blanc, M. Karim Boukhris, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Pierre-André Rohrbach.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**M. Marc Schafroth, Président** : Mesdames, Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance du Conseil général 2011. J'espère que les fêtes de fin d'année se sont bien déroulées, sans trop d'indigestions et que la nouvelle année vous apportera satisfaction et santé.

Je souhaite la bienvenue à M. Florian Robert Nicoud, nouveau Conseiller général qui rejoint les bancs de l'UDC, en remplacement de M. Arlettaz. Je vous souhaite beaucoup de plaisir parmi nous.

### **Interpellation urgente**

#### Le Pantin

*Le bien-fonds 653 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, d'une surface totale de 404 m<sup>2</sup>, sur lequel est situé l'immeuble locatif et restaurant du Pantin, rue de la Ronde 5, dans le périmètre de la Promenade des Six-Pompes est actuellement mis en vente par une gérance de la ville.*

*Selon nos renseignements, différents acheteurs semblent être intéressés à en devenir propriétaires et la vente devrait avoir lieu très prochainement.*

*L'association AGORA, organisatrice de La Plage des Six Pompes, de même que d'autres institutions culturelles, sont également très intéressées par l'acquisition de cet immeuble qui leur permettrait notamment de disposer d'espaces communs plus vastes (locaux administratifs, de répétition, de stockage, etc.) et de créer par exemple une « maison de la culture » en plein cœur du périmètre de la plupart des manifestations locales de notre ville, en particulier la Fête de Mai et celle de la Musique et bien évidemment La Plage.*

*Il s'agit d'une opportunité unique qu'il faut impérativement saisir !*

*Or, le manque de temps et le financement font actuellement défaut à ces associations culturelles pour acquérir cet immeuble qui risque de leur échapper !*

*Nous enjoignons ainsi le Conseil communal à se substituer à l'association AGORA et aux autres entités culturelles, pour se porter rapidement acquéreur de ce bien-fonds, puis, dans un second temps de négocier les conditions de sa mise à disposition avec celles-ci.*

*Ce geste serait un signe fort du soutien de la ville aux organisations culturelles et plus particulièrement à AGORA, ainsi que pour son développement.*

*Cette acquisition devisée à fr. 350'000.— environ est importante, mais n'est pas un investissement démesuré, compte tenu en particulier de l'état du bâtiment, de sa terrasse, et surtout de son emplacement à proximité immédiate de bâtiments publics, tels que la bibliothèque des Jeunes et du collège des Marronniers, qui donne de bonnes perspectives d'utilisation et de rentabilisation si les négociations ultérieures avec les associations culturelles ne devaient pas aboutir.*

*Dès lors, nous invitons le conseil communal à agir rapidement de manière à « tirer les ficelles du Pantin » et l'en remercions par avance.*

*Pascal Bühler, Monique Gagnebin, Daniel Musy, Katia Babey, Célia Clerc, Laurent Duding, Pierre-Alain Borel*

## **Amendement - Le Corbusier 2012**

*Article 4 (nouveau): Le montant des recettes viendra en diminution du crédit d'investissement. De plus, si la recherche de fonds privés devait aboutir à une somme supérieure à CHF 480'000.-, cette part "excédentaire" viendrait également en diminution du crédit d'investissement*

*Adrien Steudler, Hughes Chantraine, Andy Favre, Paul-André Liard*

## **Interpellation**

*Avec le Conseil Communal, cela ne va pas mieux mais plus longtemps!*

*Le Conseil communal a levé dernièrement les oppositions au projet de construction d'un immeuble de quatre appartements à la Rue des XXII Cantons 22.*

*Ce projet avait, selon le communiqué du Conseil Communal, été déposé début mars 2009, la mise à l'enquête finissait le 15 juillet suivant. Le Conseil Communal a donc mis près d'une année et demi à lever les oppositions.*

*Qu'y avait il à tirer au clair durant tout ce temps? Rien.*

*En un mot comme en cent, les opposants et pétitionnaires contestaient le fait qu'autre chose que de l'habitat individuel puisse être construit sur cette parcelle. Or cette dernière est affectée à de l'habitat à moyenne densité depuis 1998. Cette question est donc réglée depuis douze ans. Tous les débats et argumentations quant à la pertinence ou non de ce changement d'affectation ont eu lieu à ce moment-là.*

*Les personnes concernées ont eu tous les outils juridiques et tout le temps pour exprimer leurs point de vue et faire valoir leurs intérêts. Les personnes installées dans cette zone après ce changement sont venues en toute connaissance de cause.*

*Encore, si le changement d'affectation avait eu lieu il y a plusieurs dizaines d'année, on aurait pu argumenter que les choses ont changé depuis et remettre en question cette affectation.*

*La densification du tissu urbain fait partie des objectifs du Conseil Communal, il n'a de cesse de le répéter, à juste titre puisque cela va dans le sens de l'intérêt général. Il ne nous paraît pas utile d'en faire ici le plaidoyer, cela a été fait à de nombreuses reprises et de manière très complète, de telle sorte que les avantages en paraissent évidents. Il ne fait pas de doute que des projets tels que celui dont il est question ici seront toujours plus fréquemment déposés à l'avenir, et cela est une bonne évolution.*

*Cette densification ne pourra avoir lieu qu'avec l'initiative de personnes qui imaginent, entreprennent et engagent de l'argent dans des projets qui vont dans ce sens. La commune se doit d'avoir du respect pour le temps de ces personnes, et les moyens qu'elles ont déjà engagés au stade du dépôt de plans, en faisant preuve de diligence pour rendre ses décisions, en faveur comme en défaveur de leurs projets.*

*Car densifier veut forcément dire changer, chambouler, bouleverser. Insérer dans un tout qui de fait fonctionnait jusque-là un élément non conforme à la logique qui prévalait jusqu'alors. Cela est forcément synonyme de conflit d'intérêt et donc d'opposition.*

*Si la Commune veut progresser dans la densification, elle doit donc être juste, bien sûr, mais ferme, cohérente et surtout efficace.*

*Que pense faire le Conseil Communal pour améliorer le délai de ses prises de décision?*

*Que pense faire le Conseil Communal pour que l'appartenance au patrimoine mondial de l'Unesco ne devienne pas un outil d'opposition systématique pour toute personne qui désire freiner un projet, même hors zone répertoriée, et rendre immobile un tissu urbain qui doit pourtant évoluer?*

*Nous remercions le Conseil Communal de ses réponses.*

*Christophe Ummel, Denis Cattin, Valérie Camarda, Sylvia Morel, Yves Strub, Bastian Droz*

## **Interpellation**

*Lors de la préparation et adoption du budget 2011 de notre Ville, plusieurs membres de la commission financière se sont plaints du fait que lors de la réunion des sous-commissions financières, toutes les commissions de gestion ne s'étaient pas encore réunies.*

*Il en résulte que la compétence budgétaire desdites commissions de gestion est annihilée alors qu'elles ont l'avantage d'être au fait du fonctionnement de leurs services/institutions et de connaître précisément leurs besoins.*

*Il importe, pour l'établissement du budget et le contrôle des comptes, que les commissaires de gestion puissent informer leurs collègues des sous-commissions financières des attentes et besoins, ainsi que d'éventuels dysfonctionnements de leurs services ou institutions.*

*Ceci n'est évidemment plus possible après que les sous-commissions financières ont effectué la discussion de détail et que le budget est parti pour l'impression.*

*Réunir les commissions de gestion après les sous-commissions financières empêche ainsi leur tâche d'information et de surveillance, ce qui les vide de toute substance, les réduisant à un rôle passif consistant à approuver la politique budgétaire du Conseil communal.*

*Par cette interpellation, nous souhaitons que le Conseil communal réunisse, pour l'examen du budget et des comptes, toutes les commissions de gestion avant les sous-commissions financières.*

*Philippe Kitsos, Mariette Mumenthaler, Aline Fleury, Julie John, Charles-André Favre, Pascale Gazareth*

## **Interpellation**

### *Aménagement du territoire*

*En 2011, des rapports importants concernant notre aménagement urbain nous seront présentés, notamment, le rapport concernant le réaménagement de la Place de la Gare.*

*Nous saluons les efforts de communication du Conseil communal consistant à nous informer de l'avancement du projet.*

*Toutefois, notre Conseil ne doit pas seulement être informé, mais également associé ou du moins consulté pour des projets de cette envergure. Il en va de notre mandat de représentation populaire.*

*Lors de la séance du 25 novembre 2010, et suivant l'argumentation du Conseil communal que les commissions actuelles étaient suffisantes pour associer le Conseil général à ces projets, la création d'une commission interne pour les questions d'aménagement du territoire a été refusée.*

*Néanmoins, il s'avère que tous les projets n'ont pas été présentés en commission, preuve en est le projet de réouverture de la gare de la Fiaz.*

*Nous attendons dès lors une mise en œuvre de la déclaration d'intentions du Conseil communal afin que le Conseil général soit effectivement impliqué dans les choix et directions à adopter en matière d'agglomération.*

*Cette association ne pourra que faciliter l'adoption des rapports devant le Conseil général.*

*Philippe Kitsos, Charles-André Favre*

## **Nomination**

Nomination de **M. Hugues Chantraine** à la Commission intercommunale d'aménagement du territoire, en remplacement de M. Marc Arlettaz (UDC), démissionnaire.

## 33<sup>e</sup> séance du Conseil général

Lundi 31 janvier 2011 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Nomination d'un membre à la Commission intercommunale d'aménagement du territoire, en remplacement de M. Marc Arlettaz (UDC), démissionnaire
2. Rapport du Conseil communal du 19 janvier 2011 relatif à la vente d'un terrain situé en zone industrielle d'une surface d'environ 680 m<sup>2</sup> à la société G. et F. Châtelain SA et à la constitution d'un pacte d'emption sur une surface d'environ 1'990 m<sup>2</sup>
3. Rapport du Conseil communal du 12 janvier 2011 relatif à un changement d'affectation sur le bien-fonds 3025 (partiel) du cadastre des Eplatures
4. Rapport du Conseil communal du 19 janvier 2011 relatif à une demande de crédit de CHF 570'000.-- TTC pour le projet « Le Corbusier 2012 »
5. Rapport du Conseil communal du 19 janvier 2011 en réponse au postulat du 14 avril 2008 relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité
6. Motion de Mme Sarah Diaz (PS) déposée le 25 novembre 2010 *Pénurie programmée de pédiatres*
7. Motion de Mme Pascal Gazareth (POP) déposée le 25 novembre 2010 *Pour une valorisation des liens entre la Chaux-de-Fonds et le mouvement espérantiste*

CONSEIL COMMUNAL

## Rapport du Conseil communal

relatif à

**la vente d'un terrain situé en zone industrielle d'une surface d'environ 680 m<sup>2</sup> à la société G. et F. Châtelain SA et à la constitution d'un pacte d'emption sur une surface d'environ 1'990 m<sup>2</sup>**

(du 19 janvier 2011)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Historique

Tradition familiale oblige, l'horlogerie a toujours rythmé la vie des frères Georges et Francis Châtelain. Forts de cet héritage, ils créent leur propre entreprise en 1947 à La Chaux-de-Fonds. Initialement consacrées au polissage de boucles pour bracelets en cuir, puis au polissage de boîtes en or, ses activités s'étendent dès 1954 au lapidage et au terminage de bijouterie et de boîtes or. G. et F. Châtelain s'agrandit progressivement et se lance dans la fabrication de bracelets métalliques en 1967. En 1984, l'entreprise reprend des ateliers indépendants, avec des activités de débitage, d'usinage et d'assemblage. Viennent aussi s'associer une unité de galvanoplastie et un centre de création équipé d'ordinateurs "de la dernière génération". Trois ans après, G. et F. Châtelain passe à la vitesse supérieure et devient maître d'œuvre de l'intégralité des produits horlogers de luxe qui lui sont confiés. Autre étape d'importance, en 1993, le rachat de Sandoz & Cie que Francis Châtelain dirigeait en propre depuis plus de 30 ans. Spécialisée dans le domaine de l'étampage progressif et dans la fabrication d'outillages de précision, cette entreprise apporte, entre autres, une chaîne entièrement robotisée de fabrication de boîtes. Cette même année, la société Chanel reprend l'ensemble des activités de G. et F. Châtelain SA qui conserve sa raison sociale. En 1997, votre autorité a autorisé le Conseil communal à vendre du terrain situé à l'allée du Laser à G. et F. Châtelain. Ainsi une nouvelle usine de 8'000 m<sup>2</sup> a pu être inaugurée en 1998. L'entreprise fabrique les montres des marques Chanel et Bell & Ross, tout en ayant conservé une clientèle diversifiée. Ses activités englobent entre autres la conception, le polissage, le placage, le contrôle, la fabrication de boîtes, bracelets et d'outillage, le gravage laser, le soudage par faisceau d'électrons, la galvanoplastie et même la production de lames gougues stériles podologiques.

## **Projet**

G. et F. Châtelain SA a fait l'acquisition en 2008 du bâtiment "Ecovap" (bien-fonds 4985 du cadastre des Eplatures) situé en Est de son usine pour faire face à ses besoins d'extension. Un permis de démolition du bâtiment existant a été demandé et les travaux devraient débuter en janvier.

Au vu de perspectives commerciales très favorables, la société planifie une augmentation substantielle de ses commandes pour les cinq prochaines années. G. et F. Châtelain souhaite donc pouvoir augmenter la capacité interne de l'usine sur ses métiers historiques (usinage, polissage, sertissage et montage) afin d'équilibrer la répartition de la production interne et sous-traitée. De plus, depuis quelques années, la production de composants céramiques prend une part de plus en plus importante de l'activité et nécessite des ressources supplémentaires.

En bref, le projet de G. et F. Châtelain est de multiplier par deux à la fois sa surface de production et ses effectifs. Ainsi, l'entreprise, qui emploie quelque 200 personnes à ce jour, prévoit l'embauche de 200 à 250 personnes au cours des cinq prochaines années. De même, elle construira un bâtiment de deux étages d'environ 3'600 m<sup>2</sup>, un parking étant prévu en sous-sol.

## **Objet et prix de la transaction**

Afin que l'entreprise puisse réaliser l'extension souhaitée, elle demande à la Ville de lui céder deux portions de terrain dont elle est propriétaire.

La première surface, située en zone industrielle, représente une emprise d'environ 655 m<sup>2</sup> à détacher du bien-fonds 4986 du cadastre des Eplatures. La seconde forme une surface d'environ 170 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public communal DP10, qui constitue une partie du tourne-char construit à l'époque de la réalisation de l'allée du Laser. Il a été choisi de supprimer ce dernier afin que le nouveau bâtiment puisse être aligné sur le précédent. L'ambition est de prolonger à l'avenir l'allée du Laser et de relier le chemin de la Combetta à travers le stand de tir, voué à terme à être désaffecté. Il nous semble dès lors inutile de reconstruire plus loin ce tourne-char, ce d'autant plus que G. et F. Châtelain autorisera tout véhicule à effectuer un rebroussement sur la zone située entre les deux bâtiments. Cette autorisation devra faire l'objet d'une convention entre les parties.

D'autre part, la cession d'une partie du domaine public communal implique une mise en zone industrielle d'environ 170 m<sup>2</sup>.

Le terrain en zone industrielle sera cédé au prix de CHF 100.-/m<sup>2</sup> et correspond à celui des terrains industriels cédés par la Ville. L'acquisition se fera en pleine propriété selon le souhait de l'acquéresse et conformément à la politique retenue par le Conseil général pour les terrains industriels (libre choix de l'acquéreur).

Dans la perspective d'une éventuelle troisième étape de construction qui pourrait prendre place en Ouest, G. et F. Châtelain souhaite pouvoir disposer d'une réserve de droits à bâtir. Si cette troisième étape devait se concrétiser, nous nous engageons donc à vendre le solde du bien-fonds 4986, d'une surface d'environ 2'018 m<sup>2</sup> et à cet effet nous vous proposons de formaliser cette option par la constitution d'un pacte d'emption d'une durée de dix ans.

Comme pour toutes les transactions de ce type, la Ville conservera un contrôle sur l'utilisation de la parcelle cédée au travers de la constitution d'un pacte de réméré et de réméré partiel (droit de reprise du terrain s'il n'est pas construit) et d'un droit de préemption (priorité de rachat en cas de mise en vente) d'une durée de 25 ans, ce tant sur le terrain vendu aujourd'hui que sur le droit d'emption. Ainsi, il nous sera possible de reprendre tout ou partie du terrain au cas où la construction prévue ne s'effectuait pas ou si le projet n'était plus conforme aux buts de la promotion économique.

Enfin, vu qu'il s'agit d'une démolition et d'une reconstruction sur le même site, la parcelle est déjà équipée. Les équipements à modifier sur le bien-fonds et leurs raccordements seront donc à charge de l'acquéreur. Les taxes d'équipement seront également à la charge de l'acquéreur.

### **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature**

La vente du terrain à G. et F. Châtelain SA s'inscrit dans le troisième axe du programme de législature. Il nous apparaît important de permettre à une entreprise du lieu de pouvoir se développer.

### **Conséquences sur les finances**

Comme la majorité des terrains en mains de la Ville, celui concerné par le présent rapport figure au bilan pour un montant de CHF 1.-. La vente d'environ 825 m<sup>2</sup> au prix de CHF 100.-/m<sup>2</sup> donnera donc lieu à une plus-value comptable équivalente au prix du terrain, soit environ CHF 82'500.-. Il faudra déduire de cette somme l'éventuelle taxe sur la plus-value qui serait prélevée par l'Etat et dont le principe et le montant restent à déterminer. Dans le cas particulier en effet, la décision de prélever la taxe n'est pas certaine dès lors que la plus-value liée au changement de zone n'est pas démontrée, une part importante du tourne-char ayant été soustraite à l'époque à la zone industrielle.

Le produit net de la vente, conformément à l'article 57 du Règlement cantonal sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), du 18 mai 1992, sera viré à la fortune nette.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Les objets du présent rapport n'ont pas de conséquences sur les ressources humaines.

## **Collaboration intercommunale**

La vente du terrain n'aura pas d'incidence sur la collaboration intercommunale.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) aspects environnementaux

Au vu de la situation du terrain vendu, et du fait que le site puisse être actuellement considéré comme une friche industrielle, la transaction est en cohérence avec les préceptes d'une utilisation rationnelle du sol et des équipements.

Comme dans tout dossier de construction industrielle, les besoins en stationnement seront calculés en tenant compte des possibilités de transfert modal. De plus, l'entreprise étudie actuellement un plan de mobilité favorisant les transports collectifs. Elle a d'ailleurs déjà lancé une enquête auprès du personnel à ce sujet et a pris des contacts tant avec les entreprises de transports publics qu'avec d'autres sociétés ayant déjà effectué de telles mesures. Parallèlement, il sera demandé à ce que des solutions d'économies énergétiques soient prises en compte et que le recours aux énergies renouvelables soit examiné. A ce sujet les associations de défense de l'environnement seront consultées, comme à l'accoutumée pour des projets industriels d'une certaine importance, lors de la phase d'octroi du permis de construire.

### b) aspects sociaux

Comme écrit plus haut, G. et F. Châtelain envisage de doubler ses effectifs et le nouveau bâtiment lui permettra de procéder aux engagements nécessaires à la croissance de sa production. Cette croissance permettra tout de même de maintenir un nombre important de commandes auprès de partenaires sous-traitants, et par-là l'emploi dans ces sociétés de plus petite taille.

### c) aspects économiques

En permettant à une entreprise créée il y a 63 ans, de continuer à se développer sur son site actuel tout en souscrivant à offrir une solution pour un bâtiment ne répondant pas aux besoins actuels de l'industrie ni aux normes énergétiques, le projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement économique et d'aménagement souhaitée par le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Laurent Kurth

Le chancelier  
Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**arrêté n°1**

**Article premier.-** Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la société G. et F. Châtelain SA une surface de terrain d'environ 655 m<sup>2</sup> à détacher du bien-fonds n° 4986 du cadastre des Eplatures ainsi qu'une surface d'environ 170 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public communal DP10 au prix de CHF 100.- le m<sup>2</sup>, taxes, frais d'équipement et de raccordement non compris.

**Article 2.-** Le Conseil communal est autorisé à conférer à la société G. et F. Châtelain SA, un droit d'emption d'une durée de dix ans à compter de la signature de l'acte de vente, sur le solde du terrain à détacher du bien-fonds n° 4986 du cadastre des Eplatures d'environ 2'018 m<sup>2</sup>. A cette échéance, les parties pourront convenir d'un nouveau droit d'emption.

**Article 3.-** Des droits de réméré et de préemption d'une durée de 25 ans seront constitués en faveur de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à grever les terrains concernés de toutes les servitudes nécessaires aux transactions immobilières et fixera dans l'acte authentique les conditions de la vente.

**Article 5.-** Tous frais d'acte, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, de notaire, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

**Article 6.-** Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

**Article 7.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

**arrêté n°2**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), du 22 juin 1979;  
Vu l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), du 2 octobre 1989;  
Vu l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986;  
Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), du 24 janvier 1991;  
Vu le décret sur la conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire, du 26 janvier 2005;  
Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, et son règlement d'exécution (RELCAT), 16 octobre 1992;  
Vu la loi cantonale sur les constructions (LConstr), du 25 mars 1996, et son règlement d'exécution (RELConstr), du 16 octobre 1996;  
Vu la loi cantonale sur la protection des eaux, du 15 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 18 février 1987;  
Vu un rapport du Conseil communal;  
arrête :

**Article premier.-** Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan suivant :

- Plan du changement d'affectation du DP 10, extrait modifiant le plan d'urbanisation 2 du 11 août 1999, accepté sur le principe le 22 décembre 2010 par le Conseil communal, échelle 1:500, plan dessiné le 20.12.2010.
- Plan du changement d'affectation du DP 10, extrait modifiant le plan d'urbanisation 2 du 11 août 1999, accepté sur le principe le 22 décembre 2010 par le Conseil communal, échelle 1:5000, plan dessiné le 20 décembre 2010.
- Plan du changement d'affectation du DP 10, extrait modifiant le plan des degrés de sensibilité au bruit du 11 août 1999, accepté sur le principe le 22 décembre 2010 par le Conseil communal, échelle 1:5000, plan dessiné le 20 décembre 2010.

**Article 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales. Il devient obligatoire dès la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille Officielle cantonale.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      La secrétaire  
Marc Schafroth                      Aline Fleury

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance du rapport et c'est toujours avec plaisir qu'il apprend l'existence de bonnes perspectives pour les acteurs économiques de la région, garantes de maintien, voire de création d'emplois.

Nous sommes d'autant plus satisfaits, que le développement projeté par l'entreprise Châtelain se fera sur une parcelle déjà affectée à l'industrie et qu'il s'agit de recycler. Il n'y a donc pas d'équipements nouveaux particuliers à prévoir, ni de voies de communication à construire, ni de perte de terrain agricole à consentir. De plus, l'acquisition du terrain se fera en pleine propriété, assorti d'un droit de réméré partiel, ce qui clarifie grandement les choses. L'accord trouvé pour le tourne-char est bienvenu.

Il ne s'agit donc pas d'une extension de la zone industrielle, mais de sa densification et de sa dynamisation, ce qui permet un développement ne présentant, dans ce cas précis, presque que des avantages et très peu d'inconvénients.

Le groupe PLR acceptera donc, avec plaisir et empressement, ce rapport.

**M. Philippe Kitsos, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'entreprise G. et F. Châtelain souhaite s'agrandir et le groupe des Verts ne peut que saluer tout projet de développement d'une entreprise locale. Dans l'intérêt du développement durable, il importe de maintenir un équilibre entre intérêts économiques, sociaux et écologiques.

Au sujet de l'aspect social, le rapport indique que *"cette croissance permettra tout de même de maintenir un nombre important de commandes auprès de partenaires sous-traitants, et par-là, l'emploi dans ces sociétés de plus petite taille."*

Nous aimerions savoir si le Conseil communal a des informations relatives à l'incidence que cette croissance aura effectivement auprès des partenaires sous-traitants (licenciements, cessation d'activité), ceci dans l'idée de sauvegarder et de développer un tissu industriel diversifié, le but n'étant pas de transférer simplement des emplois, mais dans l'idéal, d'en créer.

Quant à l'aspect environnemental, nous savons que l'entreprise a mené une enquête concernant la mobilité de ses employés et qu'un plan de mobilité sera vraisemblablement finalisé. Nous souhaitons que le Conseil communal s'engage à vérifier la mise en œuvre de ce plan.

En outre, la Ville a un réel intérêt à ce que l'entreprise prenne des mesures compatibles avec le développement durable, ceci en relation avec la prochaine révision du PRAC, ainsi qu'avec les développements législatifs à venir en matière énergétique. Il est demandé que le Conseil communal veille à ce que l'entreprise G. et F. Châtelain soit informée de ces futurs aboutissements, afin que le bâtiment à construire soit convertible ou com-

patible à moindres frais aux normes à venir très prochainement (par exemple, les toitures végétalisées, panneaux solaires, etc). Dans cette optique, le groupe des Verts acceptera le présent rapport.

**M. Florian Robert Nicoud, UDC** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En acceptant ce rapport, nous apporterons une pierre supplémentaire au développement économique de notre ville. La création d'emplois futurs est d'une importance capitale, surtout au sortir d'une crise qui a si durement touché le secteur horloger.

Le groupe UDC entend donner un signal clair : il est de notre devoir d'offrir, aux entreprises qui désirent se développer, les moyens de le faire dans les meilleures conditions.

En conclusion, le groupe UDC acceptera à l'unanimité ce rapport et votera les arrêtés.

Je me permets de poser une question au Conseil communal : quelle politique entendra-t-il mener pour les nouvelles entreprises désirant s'installer dans la zone du Crêt-du-Loche ? Entendra-t-il privilégier les entreprises horlogères, de microtechnique ou s'ouvrira-t-il plutôt à la diversification des secteurs économiques ? Je vous remercie.

**Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce soir, nous allons nous prononcer à propos de la vente d'un terrain et d'un pacte d'emption à la société G. et F. Châtelain SA.

Tout d'abord, merci pour ce rapport clair, précis, bien documenté qui nous donne une vision complète, non seulement des transactions prévues avec le Conseil communal, mais aussi nous explique l'historique de cette société, ses activités et ses projets d'extension. Ainsi, nous pouvons être heureux que cette manufacture, qui sait apprécier notre main-d'œuvre, contribue au développement de notre cité.

Nous ne pouvons qu'approuver les changements d'affectation des terrains concernés, ainsi que les accords de droits d'emption et de réméré que vont conclure les deux parties.

D'autre part, nous sommes satisfaits des dispositions prises concernant le développement durable, que ce soit pour la mobilité (transports collectifs ou stationnement) ou pour les solutions d'économies énergétiques envisagées, sans oublier que le nombre de nouvelles places de travail prévues, suite à l'agrandissement futur de cette entreprise permettra, nous l'espérons, à plusieurs habitants de notre ville de se rendre sur le lieu de leur emploi en utilisant les transports publics.

La démolition nécessaire de l'ancienne usine Ecovap, abandonnée depuis de nombreuses années et ne répondant plus aux normes énergétiques, n'est pas une mauvaise chose car il y a fort à parier que les prochaines constructions qui prendront place sur ce terrain apporteront une note

architecturale bien plus intéressante. Un petit bémol : l'arrêté n°1 nous semble clair, par contre le n° 2 aurait mérité quelques petites explications.

Vous l'avez compris, le Parti socialiste accepte, avec plaisir, ce rapport et votera les arrêtés y relatifs. Je vous remercie.

**M. Inan Vurucu, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite au rapport du Conseil communal, notre parti accepte la vente d'un terrain à la société G. et F. Châtelain SA. Nous nous réjouissons et saluons cette extension de l'entreprise, en particulier le fait que la société Châtelain SA envisage d'engager, dans ces cinq prochaines années, entre 200 et 250 employés. Au niveau de l'aspect social, ce doublement de ses effectifs et cette croissance permettront à Châtelain SA, nous l'espérons, de maintenir un nombre important de commandes auprès de partenaires sous-traitants.

Le POP aimerait toutefois savoir comment le Conseil communal envisage le développement des transports collectifs dans cette zone industrielle, avec l'appui de l'entreprise et sous quelle forme (par exemple : soutien au covoiturage, davantage de bus aux heures de pointe, etc...).

Avec l'installation de nouvelles usines et l'augmentation des pendulaires dans le secteur, cette préoccupation nous paraît mériter que l'on s'y attarde. Au vu du plan cadastral, nous aimerions savoir à qui appartient le bien-fonds N°5653 du cadastre des Eplatures. Merci de votre attention.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais d'abord vous remercier de l'accueil favorable que vous réservez à ce rapport, qui porte essentiellement sur quelques adaptations de nature techniques, pour permettre à une entreprise de la place de se développer sur son site, en choisissant de faire disparaître ce que l'on peut qualifier de *friche industrielle*, puisque le bâtiment qui sera démolì ne pouvait plus être utilisé pour plusieurs raisons liées à sa conception et à son implantation.

Le Conseil communal se réjouit de voir le tissu se renouveler et pas simplement s'étendre et de voir cette entreprise manifester sa confiance dans la région dans laquelle elle s'est développée ces dernières années. Ce sont autant de motifs de satisfaction pour le Conseil communal.

J'aimerais insister, ici, sur l'importance, quand bien même c'est un débat court, de la décision prise par cette entreprise, de l'investissement consenti et des choix faits en conformité avec les orientations souhaitées par le Conseil communal. Le projet a été présenté la semaine dernière aux associations de protection de l'environnement, comme nous le faisons pour les gros projets industriels qui peuvent avoir un impact sur l'ensemble des questions de mobilité, d'intégration, etc... Il a été bien accueilli par les différentes associations auxquelles il a été présenté, d'après les retours que j'ai

eus de cette séance, à laquelle je n'ai pas participé personnellement. L'autorisation de démolir le bâtiment actuel a déjà été délivrée.

Un plan de mobilité est en cours de préparation. Le Conseil communal insiste sur ce point pour chaque nouvelle implantation et pour chaque entreprise d'une certaine importance avec lesquelles nous sommes en contact. Aujourd'hui, il n'y a pas de possibilité de contraindre à l'élaboration de plans de cette nature, mais nous discutons souvent de ces questions au moment où il s'agit de discuter du nombre de places de parc et d'envisager le détail du projet avec des possibilités de stationnement pour les cycles et autres.

La desserte en transports publics, de notre point de vue, aujourd'hui, est suffisante dans cette zone pour permettre cette extension sans trop de difficultés. Trois lignes de bus desservent l'avenue Chevrolet (la ligne communale, la ligne interurbaine et la fameuse ligne de desserte du site de NEODE). Évidemment, progressivement, il y aura des haltes supplémentaires, avec le TransRun, entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, notamment une gare aux Eplatures, après celle de la Fiaz.

Le souci exprimé par l'UDC concernant la diversification du tissu économique ne porte pas, pour le Conseil communal, que sur la question du Crêt-du-Locle. De façon générale, le tissu économique chaux-de-fonnier a besoin de se diversifier. Nos efforts portent, de ce point de vue, sur la recherche d'industries nouvelles. Je pense notamment aux efforts faits pour relancer le dossier NEODE et à la contribution que pourrait apporter le dossier Robosphère, quand bien même celui-ci n'est pas totalement mûr. Dans le domaine de la robotique, nous pourrions aussi imaginer des activités nouvelles. Cela reste dans le domaine industriel, mais le Conseil communal déploie aussi des efforts pour essayer de développer des activités de service, amener des centres de décisions, des activités liées au marketing et aux relations publiques, au tourisme, au commerce. Il y a également des activités liées à la présence de l'aéroport sur le site de La Chaux-de-Fonds.

J'aimerais insister sur le fait que tous ces efforts de promotion et de prospection vont de paire avec les discussions que nous avons eu régulièrement ici sur l'image de la Ville. Nous ne décidons pas de faire des investissements importants si nous n'avons pas la conviction qu'une ville est attractive et qu'ils seront rentables.

La recherche de diversification se fait plutôt par ces efforts que par des réserves de terrains. Du point de vue des terrains, notre souci est surtout de réserver les plus grandes surfaces aux plus grands projets, en évitant de morceler le terrain et, lorsque cela n'est pas absolument nécessaire, nous essayons d'éviter que des entreprises déjà implantées, qui n'ont pas de besoins de surfaces énormes de terrains, grignotent les surfaces importantes.

Les conditions de réméré et de préemption sont systématiquement précisées dans les actes. Je n'entrerai pas dans les détails techniques, mais il y a plusieurs pages de conditions auxquelles la Ville peut reprendre ces terrains : si leur affectation n'est plus conforme au but de la Promotion économique, s'ils ne sont pas utilisés au bout de quelques années ou s'ils sont revendus.

M. Kitsos, en général, on assiste plutôt à un rapatriement des activités confiées à des sous-traitants à l'intérieur d'une entreprise, lorsque l'on vit une période de repli. Vous l'avez compris, dans ce cas, l'entreprise est plutôt dans une période d'expansion, nous avons donc affaire à un balancement entre les activités données et celle qui sont conservées, afin d'assurer un développement, sans être trop dépendant des sous-traitants. A notre connaissance, il n'y a pas de retrait de mandats pour les sous-traitants. Il est possible que, ponctuellement, ce que je vous dis soit invalide, mais il n'y a pas de politique claire de rapatriement de la part de l'entreprise. Il s'agit bien d'une stratégie de développement, avec de nouveaux emplois. Pour les normes à venir, comme chaque fois, lors de nouvelle implantation dans ce site, nous discutons soit de toiture verte, soit de panneaux solaires. Nous appliquerons vraisemblablement les toitures vertes, qui favorisent l'intégration, puisqu'il s'agit de grandes surfaces. D'autres choix énergétiques intéressants ont été faits par l'entreprise qui n'envisage pas, dans ce cas-là, de panneaux solaires.

Mme Gagnebin, il est vrai que le rapport n'est pas absolument explicite sur le 2<sup>e</sup> arrêté. Le 1<sup>er</sup> arrêté, c'est la cession des 2 parcelles de terrain (la petite qui était sur le tourne-char et celle qui est à l'arrière du bâtiment *Ecovap*). Le 2<sup>e</sup> arrêté, c'est le changement d'affectation de la partie sur le domaine public, qui correspondait au tourne-char. Nous cédon le terrain, mais nous devons le passer en zone industrielle et le 2<sup>e</sup> arrêté porte sur ce point. Il est vrai que le texte n'était pas vraiment très explicite. Cela n'est pas une grande innovation car il était en zone industrielle avant et il a passé au domaine public lors de la réalisation du tourne-char. Nous faisons le chemin inverse maintenant.

Le 5653 qui se trouve à l'arrière de l'entreprise appartient à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il ne fait pas l'objet de ce rapport car il est aujourd'hui en zone agricole, quand bien même la haie qui le sépare réellement de la zone agricole est un peu plus loin. Nous pourrions imaginer qu'il devienne un jour en zone industrielle, mais cela n'était pas demandé aujourd'hui par l'entreprise. Nous n'avons pas souhaité mélanger les procédures. Je ne peux pas exclure qu'à terme, il n'y ait une discussion pour la cession de cette partie de terrain. Je vous remercie.

**L'arrêté N°1 est accepté par 35 voix sans opposition.**

**L'arrêté N°2 est accepté par 35 voix sans opposition.**

## Rapport du Conseil communal

relatif à un changement d'affectation sur le bien-fonds 3025 (partiel)  
du cadastre des Eplatures

(du 12 janvier 2011)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Préambule

Le Conseil général avait accepté le 22 octobre 2008 une demande de crédit de CHF 1'200'000.- TTC pour la création d'une nouvelle déchetterie intercommunale au Sud de l'aéroport des Eplatures. Cette décision avait fait l'objet d'un référendum. Les habitants de La Chaux-de-Fonds ont refusé le 17 mai 2009 à 59% le crédit accordé, avant tout en raison de la localisation retenue pour ce projet.

### Contexte

Pour répondre à l'augmentation de la quantité des déchets valorisés en relation avec la future introduction de la taxe au sac prévue au 1er janvier 2012, un nouveau projet de déchetterie intercommunale a été conçu. Cette introduction de la taxe au sac à l'échelon cantonal devrait entraîner un report massif dans les recyclés de déchets recyclables actuellement incinérés.

Les Conseils communaux des deux villes ont repris les réflexions pour trouver un site pour l'implantation de cette infrastructure.

### Recherches de site

L'analyse a porté sur un périmètre s'étendant du Col-des-Roches (Le Locle) à la carrière de la Combe-des-Moulins (La Chaux-de-Fonds).

Une planification négative a tout d'abord été effectuée afin d'exclure les terrains situés dans les périmètres suivants:

- Zones de protection des eaux S1 - S2 - S3.
- Périmètre zone centrale UNESCO.
- Périmètre du pôle économique cantonal du Crêt-du-Locle.
- Pâturages boisés / cordons boisés.
- Forêt.

- Zones de protection communales et cantonales.
- Site du premier projet de la déchetterie aux Eplatures.

Cette planification négative a mis en exergue plusieurs sites pour une déchetterie intercommunale qui ont été analysés selon plusieurs critères:

- Génération de trafic.
- Accès de la population de La Chaux-de-Fonds.
- Accès de la population du Locle.
- Accès routier.
- Proximité des centres d'achats.
- Nuisances sonores.
- Propriétaire du terrain.
- Délai de construction.
- Conforme à l'affectation.
- Conflits potentiels avec des voisins.
- Equipements.
- Superficie.
- Topographie.
- Impact visuel et paysager.

Ces différents critères ont fait l'objet de pondération sur une dizaine de sites. De l'analyse effectuée, c'est le terrain communal situé au Nord de l'entreprise Von Bergen au Crêt-du-Loclc qui a été retenu.

### Raisons du changement d'affectation de la zone

Le bien-fonds 3025 du cadastre des Eplatures est actuellement affecté en zone industrielle. Afin de permettre l'implantation d'une déchetterie intercommunale, un passage en zone d'utilité publique est nécessaire.

<p><b>Article 172 du règlement d'aménagement communal</b></p> <p><i><sup>1</sup>La zone industrielle est caractérisée par des bâtiments abritant des activités de production.</i></p> <p><i><sup>2</sup>Les secteurs sont localisés sur le plan de la zone d'urbanisation 2.</i></p>	<p><b>Article 196 du règlement d'aménagement communal</b></p> <p><i><sup>1</sup>La zone d'utilité publique est réservée aux bâtiments et <u>installations d'intérêt général</u> tels que: équipements scolaires, sportifs et sociaux, équipements culturels, bâtiments administratifs ou techniques, abris de protection civile, places publiques, parcs de stationnement publics, cimetières, jardins potagers, etc.</i></p> <p><i><sup>2</sup>Les différents secteurs figurent sur le plan de la zone d'urbanisation 2.</i></p>
--	---

Le changement d'affectation a été préavisé favorablement par le service cantonal d'aménagement du territoire le 9 novembre 2010 et le 21 décembre 2010 par le Chef du Département de la gestion du territoire. La commission plénière d'urbanisme a donné un préavis positif le 16 décembre 2010 et la commission intercommunale d'aménagement du territoire le 13 janvier 2011. Le projet d'implantation sur ce site a été présenté le 8 novembre 2010 aux trois entreprises voisines qui l'ont toutes accueilli favorablement.

Une diminution de la distance à la forêt de 30 mètres à 10 mètres a été admise par le service cantonal des forêts. Pour le reste, le changement d'affectation est conforme aux différentes réglementations fédérales, cantonales et communales.

Le projet de construction sera soumis le moment venu à la sous-commission d'urbanisme ainsi qu'à la commission des infrastructures. A ce stade de la planification, l'avant-projet est en cours d'élaboration. Pour des questions de calendrier, notamment pour garantir l'ouverture de la déchetterie intercommunale au 1er janvier 2012, date de l'entrée en vigueur de la taxe aux sacs, il a été décidé de scinder la procédure au Conseil général en deux étapes, à savoir en premier lieu la procédure de changement d'affectation, puis la demande de crédit le 27 avril 2011. Il est à noter que le changement d'affectation ne sera sanctionné qu'en cas d'acceptation du crédit d'investissement.

### **Conséquences sur les finances**

Ce point sera traité dans le cadre de la demande de crédit d'investissement qui sera soumis au Conseil général du 27 avril 2011.

La procédure de changement d'affectation n'implique que des coûts limités de publication.

La poursuite de la collaboration intercommunale et le partage des coûts entre les deux villes permettra de diminuer les coûts d'investissement et de fonctionnement pour chacune.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Ce point sera traité dans le cadre de la demande de crédit d'investissement qui sera soumis au Conseil général du 27 avril 2011.

### **Collaboration intercommunale**

La recherche d'un nouveau site s'est faite en étroite collaboration avec les autorités du Locle. Le site retenu a été admis par l'exécutif des deux villes.

## **Eléments relatifs au développement durable**

### d) aspects environnementaux

L'analyse multicritères a permis de trouver le site qui engendrait le moins de nuisances environnementales, notamment en termes de distances à parcourir par les habitants des deux villes et en lien avec les contraintes du sous-sol.

### e) aspects sociaux

Néant.

Le retrait d'une surface de terrain industriel est certes péjorant pour le développement économique futur de La Chaux-de-Fonds mais le Conseil communal considère que l'utilité de l'infrastructure projetée justifie ce transfert de la zone industrielle à la zone d'utilité publique.

Il compte par ailleurs sur d'autres projets de collaboration intercommunale entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds pour libérer de nouvelles surfaces industrielles.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter le projet d'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Laurent Kurth

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

- Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), du 22 juin 1979;  
Vu l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), du 2 octobre 1989;  
Vu l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986;  
Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), du 24 janvier 1991;  
Vu le décret sur la conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire, du 26 janvier 2005;  
Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, et son règlement d'exécution (RELCAT), 16 octobre 1992;  
Vu la loi cantonale sur les constructions (LConstr), du 25 mars 1996, et son règlement d'exécution (RELConstr), du 16 octobre 1996;  
Vu la loi cantonale sur la protection des eaux, du 15 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 18 février 1987;  
Vu un rapport du Conseil communal;

**arrête:**

**Article premier.-** Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan suivant :

- Plan du changement d'affectation « bien-fonds 3025/70, extrait modifiant le plan d'urbanisation 2 du 11 août 1999, accepté sur le principe le 15 décembre 2010 par le Conseil communal, échelle 1:500, plan dessiné le 17.11.2010.
- Plan du changement d'affectation « bien-fonds 3025/70, extrait modifiant le plan d'urbanisation 2 du 11 août 1999, accepté sur le principe le 15 décembre 2010 par le Conseil communal, échelle 1:5000, plan dessiné le 17.11.2010.

**Article 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales. Il devient obligatoire dès la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille Officielle cantonale.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président  
Marc Schafroth

La secrétaire  
Aline Fleury

**M. Michel Hess, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC acceptera ce changement d'affectation du bien-fonds 3025/70 ainsi que l'arrêté lié aux articles premier et deuxième. Nous nous permettons quelques remarques, colorées d'une touche personnelle.

Nous voici à nouveau face à nos déchets. Ce changement d'affectation du bien-fonds situé, ou plutôt caché, dans la zone industrielle du Crêt-du-Loclc, entre la forêt et les entreprises Von Bergen et Stryker, nous montre qu'avec de la bonne volonté et des échanges, les choses prennent une tournure raisonnable.

De plus, il faut choyer les choix communs des autorités des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, surtout sur des sujets porteurs, car travailler ensemble renforce notre volonté de mieux collaborer.

Le groupe UDC avait accepté le premier acte de cette réalisation indispensable, au vu de la taxe au sac à venir. Mais, pour réaliser quelque chose au pays des Montagnons, il faut que le cœur y soit. On peut aborder une réalisation de déchetterie d'une façon déterminée mais, en l'occurrence, le premier acte a fait naître, d'emblée, des contraintes oppressantes que des Montagnons ont ressenties comme une autorité arbitraire.

Défendre ses idées, oui, mais pas aux désavantages de la population. Tous les partis confondus se sont insérés en appui dans le référendum du 17 mai 2009. Les habitants avaient refusé ce crédit à 59%. A cette époque, savoir reculer en ouvrant le dialogue et en cherchant une solution nouvelle aurait été faire preuve, non pas de faiblesse, mais d'ouverture, en respectant la volonté des Montagnons souvent tenaces, et avec raison quand il le faut.

Nous attendons le projet de la future déchetterie du Crêt-du-Loclc avec impatience. Merci de votre attention.

**M. Laurent Duding, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe a pris connaissance, avec attention, du rapport discuté et il l'adoptera.

Nous l'adopterons, même si notre groupe a le sentiment qu'il manque des informations essentielles. Tout d'abord, l'absence de plan est regrettable. Il est difficile de bien situer le terrain faisant l'objet du rapport sans cet élément. D'autre part, et c'est encore plus gênant, le rapport ne dit rien sur la surface réellement impactée. Le titre du rapport indique qu'il s'agit d'un changement d'affectation partiel, qu'en est-il exactement de la surface concernée ?

Ces manquements sont dommageables car ils pourraient donner l'impression que l'on nous cache quelque chose sur un dossier important pour la région. En effet, la gestion des déchets, suite à l'échec en votation populaire du premier projet de déchetterie intercommunale, est un dossier es-

sentiel, notamment dans la perspective de l'introduction de la taxe au sac à l'horizon 2012. De plus, il s'agira, dans un second temps, d'un dossier porteur en matière de collaboration avec Le Locle, option que nous défendons totalement, même si nous souhaiterions qu'elle dépasse ce type de problématique.

Autre bémol à signaler : la perte de terrain industriel. Ce point mérite d'être souligné car il s'agit bien d'un atout majeur pour notre cité que de pouvoir compter en suffisance sur une surface dédiée à ce type d'activité.

Manque de plan oblige, quelques questions pour conclure :

Y a-t-il véritablement de la place à cet endroit pour intégrer cette déchetterie ? Qu'en est-il des voies d'accès, existent-elles actuellement ? Ont-elles été à l'ordre du jour des discussions menées avec les voisins directs du site (Stryker et Von Bergen) ?

Nous acceptons donc ce rapport, en saluant l'initiative du Conseil communal de procéder en deux temps vu la longueur des procédures en matière d'aménagement du territoire. Nous relevons le fait que l'arrêté soumis au vote ce soir n'entrera en vigueur que si le crédit pour la déchetterie est adopté par les législatifs des deux villes du Haut.

Merci de votre attention et merci d'avance au Conseil communal de répondre à nos interrogations, afin que les quelques doutes qui pourraient encore subsister dans nos rangs soient totalement dissipés.

**Mme Sylvia Morel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif à un changement d'affectation sur un bien-fonds pour y implanter une déchetterie. Le peuple a refusé une déchetterie au sud de l'aéroport des Eplatures. Son refus était-il motivé pour protéger le site ou parce qu'il ne voyait pas d'un bon œil l'implantation d'une déchetterie au Crêt du Locle ?

Nous ne pouvons évidemment y répondre, mais nous aurons toute une série de réflexions que nous demandons au Conseil communal de prendre en compte dans l'élaboration de son rapport du mois d'avril, pour que nous puissions adhérer à ce projet.

Dans ce rapport, vous nous dites que cette déchetterie est nécessaire car l'introduction de la taxe au sac en 2012 augmentera la masse des déchets recyclés. Nous sommes quelque peu surpris par cette affirmation car le *pet*, les boîtes de conserves, le papier, l'huile et les déchets ménagers peuvent être déposés dans des "*mini*" ou "*midi*" déchetteries. Sont-elles, à ce jour, toutes construites ? Sont-elles déjà saturées ou vont-elles être délaissées au profit de la maxi déchetterie ? Pouvez-vous nous expliquer leur fonctionnement et à quelle cadence vous devez les vider ?

Faire une maxi déchetterie avec la Ville du Locle devrait réduire les coûts pour les deux villes. Dans le futur rapport, nous voulons connaître la répartition du crédit d'investissement entre les deux villes et surtout la ré-

partition des coûts de fonctionnement qui ne dépendra pas de l'utilisation des habitants mais d'un critère défini avant son exploitation.

Si nous créons une maxi déchetterie au Crêt-du-Loclc, qu'entendez-vous faire de la déchetterie des Marais ? Sera-t-elle supprimée ou transformée en midi déchetterie ?

Le lieu prévu pour la maxi déchetterie se situe en dehors de ville. Ne pensez-vous pas que les habitants solliciteront davantage les Travaux publics, les priant de venir chercher, à domicile, leurs déchets encombrants ? Actuellement ce service existe. Va-t-il se développer ?

Nous vous soumettons ces réflexions aujourd'hui, afin que nous ayons des réponses au moment de la demande de crédit. Ainsi, nous pourrions décider objectivement si nous souhaitons cette déchetterie.

Nous serions satisfaits si vous pouviez répondre à quelques-unes de nos questions ce soir déjà. Mais, si ce n'est pas le cas, vous voudrez bien intégrer vos réponses dans le futur rapport.

Le groupe PLR votera l'arrêté relatif à un changement d'affectation sur le bien-fonds 3025. Nous vous remercions de votre attention.

**Mme Aline Fleury, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes bien conscients de la nécessité de construire une nouvelle déchetterie intercommunale. Une ville comme la nôtre doit donner à ses habitants des possibilités convenables de recycler leurs déchets. Et un tel projet, en collaboration avec la ville voisine du Loclc, ne peut être que favorable au rapprochement de nos deux cités.

Nous apprécions que, cette fois-ci, le Conseil communal ait approché les opposants potentiels afin de donner au projet les meilleures chances d'aboutir.

Nous ne nous opposerons pas au changement d'affectation partiel proposé dans cet objet. Perdre un bout de terrain industriel se fait ici pour la bonne cause. Mais, nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer pour poser certaines questions sur ce dossier, avant qu'il ne soit traité dans les commissions ad hoc.

Il est mentionné, dans le rapport, une dérogation de la limite de la distance à la forêt pour la construction (10m au lieu de 30m). Peut-on nous assurer que le bois en question ne présente aucun intérêt notoire pour la faune ?

Nous nous inquiétons de la circulation générée par une telle déchetterie. Pour nous faire une idée de l'importance de ce trafic privé pour aller apporter ses déchets, est-il possible de nous transmettre des chiffres sur le nombre de voitures par jour observées actuellement à la déchetterie du Marais ?

En aparté, nous déplorons les reports de circulation sur cette ancienne route, que ce soit pour la déchetterie ou pour des raisons industrielles. Que reste-t-il des affirmations de l'époque disant qu'elle serait rendue aux

habitants ? Que va devenir la déchetterie du Marais ? Sera-t-elle maintenue ou fermée ? A-t-il été étudié les avantages et inconvénients de conserver deux déchetteries ? Et la distance parcourue par les véhicules privés, avec l'hypothèse d'une seule déchetterie, a-t-elle été prise en compte ? Avez-vous des résultats d'études à nous communiquer ?

A priori, nous serions favorables à maintenir une déchetterie sur deux sites. On risque de nous rétorquer que cela entraînerait un problème de personnel de surveillance. Nous jugeons utile de pouvoir également donner du travail à une personne peu qualifiée.

Enfin, qu'en est-il des tractations avec le paysan du lieu qui, d'après nos informations et selon le projet, va perdre 2/3 d'hectares dans l'opération ? A-t-on pu lui trouver un autre terrain en compensation ?

Nous vous remercions pour vos réponses qui peuvent intervenir, soit ce soir, soit dans le rapport qui nous sera soumis bientôt. Nous voterons l'arrêté. Merci.

**M. Charles-André Favre, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme nous approuvons le rapport et ses conclusions, il va de soi que nous voterons l'arrêté y relatif.

Cependant, nous avons quelques réflexions : Même si la description de l'endroit concerné est compréhensible, nous trouvons dommage que le rapport ne soit pas complété par un plan de situation, comme cela a été précédemment relevé. A cet égard, le plan présenté à la Commission des infrastructures (quand elle tenait séance, puisque les trois dernières ont été annulées) aurait été, à nos yeux, suffisant, même s'il n'est pas définitif. Il montre, en particulier, la manière de résoudre le problème de la route d'accès et cela nous aurait suffi.

Enfin, en page 4, il serait peut-être plus judicieux de dire "*le site retenu a été admis par les Exécutifs des deux Villes*", tant il est vrai que cette formulation a encore de l'avenir.

Nous espérons que le processus pourra s'effectuer à la vitesse prévue, c'est-à-dire sans nouvel obstacle, mais nous serons très attentifs aux conséquences sur les ressources humaines de la création de la maxi déchetterie puisque le rapport ad hoc nous est annoncé pour le 27 avril. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil que vous avez réservé à ce rapport, quand bien même vous avez formulé quelques critiques, justifiées, s'agissant de l'absence de plans et d'indications géographiques. Le rapport a été élaboré un peu dans l'urgence, compte tenu d'un planning très serré. D'autre part, malgré cette relative urgence pour la rédaction du rapport, cela fait longtemps que nous planchons sur l'analyse de nombreux sites. Pour nous,

cela était devenu une telle évidence que nous avons omis ce point. Mais, vous avez raison, un plan aurait dû figurer, c'est la règle lorsque nous vous proposons des mesures en matière d'aménagement du territoire. C'est un oubli dont nous vous prions de nous excuser. Cela ne sera, en principe, pas renouvelé, sauf nouvel oubli ! Mais il y a l'intention, à chaque fois, de présenter un plan.

Je ne répondrai pas ici à toutes les questions concernant le projet lui-même. Le Conseil communal a fait le choix de vous répondre lorsque vous aurez l'occasion de voter sur le rapport lui-même. Nous parlons ici de la procédure d'aménagement du territoire, qui est un préalable nécessaire, mais qui ne vous fait prendre aucun engagement sur le projet. Vous l'avez vu, ce changement d'affectation n'entrera en force que si le projet est accepté. Vous gardez donc toute latitude sur l'ensemble du projet, même si le Conseil communal vous dit d'ores et déjà qu'il souhaite que vous approuviez aussi le projet. Mais il n'y a pas aujourd'hui la volonté de vous faire accepter un principe et de vous dire plus tard que, ce principe étant accepté, vous n'avez plus rien à dire sur le projet lui-même. Nous devons séparer la procédure car la procédure en matière d'aménagement du territoire nécessite plusieurs allers-retours entre les services de la Ville et du Canton, le Conseil communal, le Conseiller d'État chef du DGT. Toutes ces procédures prennent du temps et, si nous n'avons pas abouti au moment où nous devons mettre à l'enquête le projet de déchetterie, nous ne pouvons pas débiter. C'est donc vraiment en raison du calendrier très serré que nous avons choisi de découpler les deux procédures.

Si vous souhaitez vraiment obtenir une réponse ce soir sur une ou deux questions qui ne peuvent pas attendre le mois d'avril, M. Legrix pourra, le cas échéant, vous répondre.

Le terrain dont il est question est une partie de parcelle de 6'250 m<sup>2</sup>. Effectivement, cela aurait dû figurer dans le rapport. Elle se trouve au nord de l'entreprise Von Bergen. Même sans le plan, vous arrivez à visualiser un peu. Si vous le désirez, j'ai, avec moi, une photo aérienne que je vous montre volontiers à la pause.

Les entreprises voisines ont été consultées, en particulier les deux qui se trouvent en est et en ouest du chemin d'accès. L'accès sera réglé par la route actuelle avec, éventuellement, un complément qui permettra d'accéder à la partie nord visée par la déchetterie. Ce complément d'accès est en discussion avec l'État qui est propriétaire de la parcelle immédiatement en est, c'est-à-dire au nord de l'entreprise Stryker.

Les discussions avec l'agriculteur qui exploite plus de 120'000 m<sup>2</sup> ont aussi abouti. Il a accepté, dans le cadre d'une négociation qui sera aussi expliquée dans le rapport du mois d'avril, de renoncer à 6'000 m<sup>2</sup>. A priori, les questions liées au voisinage et à l'occupation des terrains sont réglées et le seront, de façon définitive, au moment de venir devant votre Conseil, au mois d'avril.

Nous l'avons rappelé dans le rapport, il s'agit d'une transformation de zone industrielle en zone d'utilité publique, donc de la perte d'un terrain industriel d'une certaine importance. Le Conseil communal est toujours attentif à ces éléments, puisque le terrain industriel est une denrée rare. Nous avons considéré que le projet était d'importance pour la région et que le fait de pouvoir consacrer un terrain au profit d'une réalisation communale était aussi une manière d'économiser du sol plutôt que de multiplier des espaces sur plusieurs lieux. Cette collaboration intercommunale nous permet aussi d'en envisager d'autres qui elles-mêmes nous permettraient peut-être de libérer du terrain industriel. Nous avons mentionné les discussions en cours concernant les stands de tir dans la région. Si nous pouvons regrouper nos déchetteries, nous avons le sentiment que nous devrions pouvoir trouver quelques synergies dans ce domaine-là. Vous connaissez la situation du stand de tir à La Chaux-de-Fonds, même si la Ville n'est pas propriétaire de ces terrains à l'heure actuelle.

M. Hess, les autorités ne sont jamais arbitraires, mais elles sont parfois, comme tout Montagnon, tenaces. Quand nous avons un projet, nous allons jusqu'au bout et, de temps en temps, on nous dit non. Alors, nous reprenons notre bâton de pèlerin et nous trouvons d'autres solutions, ce qu'a fait M. Legrix dans ce cas. Ce projet des Eplatures, c'est une surface qui est aujourd'hui zonée, exploitable et dont on sent bien qu'il va être difficile de faire quelque chose qui, de notre point de vue, reste un gaspillage de sol. Mais, nous avons compris le message de la votation communale. Nous sommes donc plutôt tenaces qu'arbitraires et je pense que l'on peut considérer que c'est une qualité.

Mme Fleury, la dérogation à la forêt est une procédure qui est une exception tolérée par les autorités cantonales et qui est sollicitée soit par la Ville, soit par les promoteurs privés. La limite à la forêt est là pour des questions de salubrité (la forêt crée de l'ombre qui peut provoquer de l'humidité dans les bâtiments) et de sécurité. Une appréciation est faite, de cas en cas, sur ce qu'implique une dérogation à cette limite, mais, chaque fois que le DGT l'accorde, il le fait après avoir consulté l'entier de ses services (pas seulement le SAT, mais aussi le Service de la protection de la nature, le Service de la faune, etc...). Dans ce cas, il l'a acceptée, les préavis ont donc été réunis de façon positive.

Concernant les questions liées au trafic, je n'ai malheureusement pas les chiffres avec moi. Je me souviens que les chiffres sont presque anecdotiques en regard des chiffres de trafic sur les axes de l'actuelle déchetterie ou sur le Crêt-du-Loche. Par conséquent, il n'y a pas matière à des mesures particulières pour le trafic, si ce n'est la confirmation des mesures existantes dans le hameau du Crêt-du-Loche. Nous ne souhaitons pas que le trafic qui accède à la déchetterie le fasse à travers le hameau.

Vous vous souvenez que nous avons fermé cette rue au trafic et que l'on doit accéder par le giratoire de ce site. Ceci permet de rassurer les habitants du hameau.

Concernant l'ancienne route, nous nous battons, depuis plusieurs années, avec le Canton, pour faire réhabiliter toute l'ancienne H20, qui est devenue la RC1320. Vous avez peut-être vu que le projet de reconstruction vient d'être mis à l'enquête par l'État. Sitôt après la mise à l'enquête, une première demande de crédit sera formulée. Nous parlons de tranches de CHF 500'000.- pour aller du haut du Crêt au Grillon, sur un projet qui coûtera plusieurs millions. Nous espérons que le Canton arrive à desserrer les cordons de la bourse, plus rapidement, à partir de la deuxième année.

Je ne peux que confirmer que le site a bien l'aval des deux Villes. Je crois que les projets d'autres collaborations montrent bien que c'est dans cet esprit que nous avons travaillé.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le terrain est un tout petit bout de l'ensemble du terrain que nous louons à l'agriculteur. Actuellement, nous lui louons 126'900 m<sup>2</sup>.

Concernant la route d'accès, nous avons eu une très chouette discussion avec l'entreprise Stryker, principalement avec son patron. Le terrain se trouvant derrière cette entreprise est réservé pour une extension future de Stryker. Nous leur avons demandé une largeur de 5m pour une route d'accès plus confortable. Ils sont entrés en matière et ont signé un acte notarié, acceptant ainsi de renoncer à ce droit sur cette largeur de 5m. Le terrain appartient à la Promotion économique qui, elle aussi, a donné son aval et un rapport positif en faveur de cette demande. Celle-ci sera soumise au Conseil d'État le 2 février.

Nous avons déjà rencontré un des Conseillers d'État responsables de ce projet et je peux dire que c'est en très bonne voie.

Concernant l'intérêt pour la faune, nous avons demandé une visite de l'ingénieur forestier qui nous a rassurés quant au fait que nous pouvions faire ce terrain à 10m de l'axe de l'arbre le plus gros, le plus près. Cela signifie qu'à bien des endroits, on est à plus de 10m des arbres.

J'ai eu deux rencontres avec le paysan du lieu. Nous lui avons proposé deux variantes : Une compensation de 10'000 m<sup>2</sup> de terrain, situé ailleurs en ville ou une compensation financière. Il m'a répondu qu'il préférerait la compensation financière. L'acte est déjà prêt et le rendez-vous est fixé la semaine prochaine.

Le comptage du nombre de voitures par jour, ainsi que du nombre de personnes qui s'y rendent à pied est un des éléments prévus dans le planing, courant mars.

Mme Morel, je vous remercie de nous envoyer vos questions précises par mail, afin que nous puissions vous donner des réponses pour chacune des questions, lors de la remise du rapport. Je vous remercie.

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

## Rapport du Conseil communal

### relatif à une demande de crédit de CHF 570'000.-- TTC pour le projet « Le Corbusier 2012 »

(du 19 janvier 2011)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Introduction

2012 sera l'année de la commémoration d'une série d'anniversaires importants liés à Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier depuis 1920), figure de l'architecture unanimement reconnue comme l'une des plus influentes du XX<sup>e</sup> siècle : le 125<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance à La Chaux-de-Fonds en 1887, le centenaire de la Maison blanche à Pouillerel, de la villa Favre-Jacot aux Billodes, de son retour d'Orient, de l'ouverture de son bureau dans le bâtiment des Ateliers d'Arts Réunis et celui de sa participation au concours de l'Hôtel de Ville du Locle. Afin de marquer cette année particulière, le projet d'organiser diverses **manifestations culturelles d'envergure** à même de faire connaître plus largement le rôle de la photographie dans la pensée et l'œuvre de l'architecte s'est fait jour en 2007 déjà.

Afin d'intéresser divers publics, quatre grands domaines événementiels complémentaires ont été identifiés sous le titre générique de **L'œil de l'architecte - Le Corbusier et la photographie** : une exposition, une publication fonctionnant comme son catalogue, un colloque scientifique ainsi que des animations et des événements destinés à compléter l'offre culturelle en divers lieux de la ville. L'association Maison blanche organisera quant à elle un événement par mois durant toute l'année 2012.

Le Corbusier a rapidement saisi l'efficacité démonstrative et promotionnelle de la photographie. Durant toute sa vie, il a fait de l'image des usages différenciés : les voyages ont été l'occasion de réunir de nombreux documents d'une extrême richesse qu'il a utilisés dans son travail d'architecte, d'urbaniste, de théoricien et de plasticien. Il s'est ensuite servi d'un vaste répertoire iconographique pour illustrer ses écrits et ses expositions. Enfin, il a construit son image sur et à l'aide du travail de plusieurs photographes *agréés* : Fred Boissonnas, Lucien Hervé, René Burri, Ernst Scheidegger, pour ne citer que les plus connus. La photographie a donc, d'une part, étayé la construction logique de son travail d'architecture et lui a permis, d'autre part, de construire sa propre image.

Il est des héritages si importants qu'ils nous placent en situation de *débiteurs*. Le rapide survol d'une bibliographie pléthorique suffirait à attester un intérêt qui ne s'est jamais démenti, tant de son vivant que depuis sa mort à Roquebrune-Cap-

Martin en 1965. Sa personnalité, sa pensée architecturale et urbanistique, ses réalisations continuent d'interroger les spécialistes et d'intéresser le grand public, sans que jamais ne s'établisse de vérité consensuelle. La personnalité intellectuelle et professionnelle de l'architecte persiste à soulever des débats passionnés entre partisans et détracteurs. Le Corbusier est désormais une *valeur universelle*, le véhicule tout désigné pour faire connaître ou reconnaître l'image de sa ville natale qui, en retour, lui rend par cet ensemble de célébrations, un hommage critique.

## **Objectifs**

Le projet *Le Corbusier 2012* constitue un événement majeur pour la dynamique culturelle de La Chaux-de-Fonds, qu'il s'agit d'exploiter sur trois plans au moins.

Sur le **plan promotionnel**, elle est une opportunité unique de faire valoir sa double inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : pour l'urbanisme horloger d'une part et, selon toute vraisemblance, comme site inscrit dans l'œuvre architecturale de Le Corbusier en 2011 d'autre part. A travers ces manifestations, nul doute que la ville organisatrice, par ses institutions – le Musée des beaux-arts et la Bibliothèque en particulier –, va faire connaître ou reconnaître loin à la ronde une renommée et une image que l'excellence de ses produits horlogers a, depuis longtemps, contribué à forger.

Sur le **plan scientifique**, La Chaux-de-Fonds se positionne, par ces manifestations, dans un large débat qui fait l'objet d'un intérêt grandissant depuis quelques années : les mécanismes de production et de diffusion de l'image de l'architecture, ainsi que le rôle déterminant dévolu à la photographie dans ce processus. Il convient d'insister sur le fait qu'en dépit d'un intérêt croissant, la problématique architecture et photographie reste peu connue du grand public car elle ne dispose pas d'une véritable *vitrine*. Un tel ensemble de manifestations autour de la personnalité de Le Corbusier, ne manquera pas d'avoir d'importantes retombées pour la ville organisatrice.

Sur le **plan patrimonial**, ces manifestations offrent la possibilité d'exploiter et de valoriser un capital existant, celui de divers fonds déposés à La Chaux-de-Fonds, et de renforcer ainsi l'identification d'une ville avec l'une de ses figures tutélaires et avec son patrimoine. C'est aussi l'occasion de découvrir quelques œuvres uniques appartenant à La Fondation Le Corbusier à Paris.

Loin d'être seulement rétrospectif, le projet *Le Corbusier 2012* est pleinement actuel, voire prospectif. A l'heure du tout numérique, il est plus que jamais nécessaire de s'interroger sur la diffusion et la promotion de l'architecture contemporaine et de son *star system*. Il s'agit aussi d'ouvrir l'héritage de Le Corbusier à d'autres façons de voir, en y intéressant de nouveaux publics. Il s'agit enfin de faire se rencontrer et dialoguer deux disciplines, de rapprocher deux univers : l'architecture profitant de la popularité de la photographie, la photographie s'offrant un pied-à-terre dans l'architecture.

## **Projet Le Corbusier 2012**

Le projet repose sur un principe simple : une mosaïque d'expressions pour une même thématique afin d'obtenir une visibilité optimale et une importante mobilisation.

### **Exposition**

L'exposition est sans conteste l'événement phare de l'ensemble des manifestations *Le Corbusier 2012*, c'est par elle que les visiteurs, toutes catégories confondues, vont entrer dans *l'œil* de l'architecte.

A sa façon, cette exposition sera un voyage. Cinq étapes principales sont identifiées, comme autant de moments qui donnent à voir les diverses facettes de Le Corbusier et les aspects multiformes de son héritage construit et théorique. A ces cinq sections vient s'en ajouter une sixième qui les décline au présent et annonce les suites qu'il serait possible de donner aux manifestations de 2012. La muséographie prendra en compte le fait que cette exposition doit être attractive et accessible au plus grand nombre. Si la photographie est l'invitée d'honneur de l'exposition, des objets et œuvres de Le Corbusier – peintures, sculptures, tapisseries, mobilier, livres – viendront la compléter par une mise en scène appropriée et adaptée à la thématique.

La Ville assure l'investissement permettant de financer les frais de base de l'exposition. Un soutien public et privé sera recherché afin de financer, notamment, un mandat muséographique.

#### **1. Photographie et voyage**

Nombre d'historiens et de commentateurs ont accordé une attention particulière aux années de jeunesse de Jeanneret. Tous s'accordent pour y voir la germination de sa future carrière. Durant ses études à l'Ecole d'Art de La Chaux-de-Fonds, à l'instigation de son maître Charles L'Eplattenier, il s'oriente vers l'architecture comme domaine privilégié d'expression et effectue divers voyages d'études en Europe. Au cours de ces voyages qui le conduisent en Italie, en France, en Allemagne, en Turquie et en Grèce, il réalise de nombreux dessins, croquis ainsi que plusieurs centaines de photographies. Il entretient également une chronique régulière dans la *Feuille d'avis de La Chaux-de-Fonds*, qui annotée et complétée, sera publiée en 1966 sous le titre *Le Voyage d'Orient*, réédité aux éditions Parenthèses en 1987 et qui sera republié aux éditions de la Villette en 2011. Le Musée du XXI<sup>e</sup> siècle de Rome (MAXXI) prévoit une exposition consacrée à Le Corbusier et l'Italie en automne 2012.

#### **Ressources principales** (à titre indicatif)

Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (BVCF) : Articles, correspondance à ses parents et amis, plaques de verre, cartes postales, et dessins, manuscrits.

Fondation Le Corbusier (FLC) : photographies, correspondance, objets.

Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN) : fonds William Ritter.

## 2. Photographie et mémoire

Proche du thème précédent, la question de l'archivage par l'image : Jeanneret fait réaliser de véritables reportages photographiques qui lui servent d'instrument de réflexion critique ou de mode de documentation privilégié. Dans cette section de l'exposition, seront prises en compte la capacité de restitution de la photographie et la valeur de commencement de ces archives. La photographie révèle son rôle de garde-temps qui vient compléter, de manière inattendue, la palette des produits horlogers qui ont fait la réputation de l'Arc jurassien.

Ressources principales (à titre indicatif)

BVCF : photographies

FLC : photographies, correspondance

## 3. Photographie et édition

Dans *The new Atlantis* (1986), l'historien de l'architecture Reyner Banham écrit du mouvement moderne qu'il est le premier à se baser presque exclusivement sur « l'évidence photographique ». Dans les années 1920, Le Corbusier, en théoricien du moderne, va fonder une grande partie de ses démonstrations sur des photographies. Les photomontages colorisés de la Villa turque dans le N° 6 de *l'Esprit Nouveau* constituent un exemple significatif de cette manière de procéder : images recadrées, retouchées.

Le Corbusier s'intéressa très tôt à ce que Paul Valéry nommait la « seconde vertu » du livre, sa qualité d'objet, à la croisée de l'architecture, de l'art et de la communication. La quarantaine d'ouvrages qu'il publia entre 1912 et 1965 témoigne d'une exploitation originale des techniques du *design* graphique. Leur examen révèle les stratégies complexes adoptées par l'auteur afin de présenter son travail et d'en démontrer l'unité. « En assurant lui-même la mise en page de ses livres – écrit Catherine de Smet, spécialiste de cet aspect du travail de l'architecte –, Le Corbusier agit en constructeur, mais aussi en artiste, révélant une position singulière face aux courants de la modernité graphique. Il élabore en particulier une stratégie visuelle toute personnelle afin de créer dans l'espace imprimé une sorte de musée imaginaire de son œuvre personnelle multiforme, cherchant à accomplir, par le livre, son difficile projet de synthèse des arts. »

Ressources principales (à titre indicatif)

BVCF : photographies, nombreux ouvrages.

FLC : photographies, livres annotés, chemins de fer, etc.

## 4. Photographie et exposition

Pour Le Corbusier, la photographie assume un rôle nouveau. « On peut faire une exposition de peinture sans tableaux, mais seulement avec des photographies » écrit, non sans provocation, Le Corbusier à Diane Goetz en septembre 1963 à propos de son exposition au Carpenter Center of Visual Arts.

En déclarant que la photographie peut être le substitut de l'œuvre d'art, il expose l'architecture autrement par des déclinaisons qui méritent d'être exposées à un large public.

#### Ressources principales (à titre indicatif)

Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds (MBA) : archives de l'exposition de 1964.

FLC : photographies, correspondance, peintures, sculptures, tapisseries.

#### 5. Photographie, image de soi et de l'œuvre

Le Corbusier s'est fait promoteur et commentateur de sa propre production en contrôlant les mécanismes de fabrication et de diffusion de l'image de l'architecture moderne. Tous les auteurs qui se sont penchés sur ces questions reconnaissent que l'image a joué un rôle décisif dans la réception, la promotion et l'interprétation de son travail.

Il s'agira, dans cette section de l'exposition, d'examiner comment Le Corbusier, en exerçant un contrôle quasi absolu sur les messages transmis, a construit sa propre image et celle de son œuvre. Bien que retirée en raison de la polémique qu'elle a soulevée, la récente campagne de publicité lancée une institution bancaire, tout comme le billet de CHF 10.- il y a quelques années, démontrent, si besoin est, le pouvoir de l'image et l'intérêt de son recours à des fins identitaires et promotionnelles. Ce qu'il faut en effet retenir de cet épisode très médiatisé, c'est qu'une grande banque, désireuse de redorer son blason en Suisse et dans le monde, n'hésite pas à utiliser l'image de Le Corbusier, entre autres personnalités, pour tracer « une ligne claire » entre le passé et le présent, poser « de nouveaux jalons » et « regarder l'avenir avec confiance » (extraits du message dans la presse écrite).

#### Ressources principales (à titre indicatif)

FLC : photographies, correspondance, planches contact, etc.

EPFZ-GTA (fonds René Burri)

EPFL-ACM (fonds Sartoris)

Getty Research Institute (fonds Lucien Hervé)

#### 6. Photographie et architecture aujourd'hui ?

A l'ère de la culture du virtuel, les images exercent, dans tous les domaines, une fascination qui confine à l'hypnotisme. Les architectes eux-mêmes se demandent s'ils ne sont pas en passe de devenir des créateurs de façades et d'images, des fabricants de décors. Pour être pris au sérieux sur un marché globalisé, ils doivent se distinguer par des images, d'autant plus efficaces qu'elles sont largement diffusées. L'architecture est vue, désormais, comme une composante forte de l'image globale d'une société, comme une valeur ajoutée, comme un véritable instrument de management, quelle que soit son échelle.

Dans cette sixième section de l'exposition, l'idée est de présenter les usages contemporains de l'image et d'ouvrir un débat critique. Non seulement pour créer des passerelles entre 1912-2012 mais pour asseoir les bases d'une plate-forme durable d'exposition et de débats critiques (voir plus loin *Et après ?*).

### **Publication**

Sans en être le catalogue au sens strict, la publication sera le reflet de l'exposition. Sa table des matières montre qu'elle est étroitement liée à son compartimentage : autant de sections, autant de chapitres.

Précédée d'une étude plus globale traitant des rapports de la photographie et de l'architecture, hier et aujourd'hui, cette publication entend ainsi confier à différents contributeurs le traitement des diverses facettes de l'exposition, à savoir :

1. Photographie et voyage
2. Photographie et mémoire
3. Photographie et édition
4. Photographie et exposition
5. Photographie, image de soi et de l'œuvre
6. Photographie et architecture aujourd'hui

Le financement de cette publication devra être trouvé auprès de soutiens publics et privés.

### **Colloque**

Plus directement destiné aux connaisseurs et aux spécialistes, aux étudiants et aux amateurs de l'œuvre de Le Corbusier, le colloque, qui constituera la XVII<sup>e</sup> Rencontre de la Fondation Le Corbusier, entend développer certains des sujets énoncés ci-dessus. Il réunira des chercheurs de plusieurs nationalités et disciplines, s'attachera à faire le point des connaissances relatives à l'utilisation de la photographie par Le Corbusier dans son œuvre architecturale, peinte, écrite et à évaluer ses effets, ses qualités, son efficacité du point de vue documentaire, esthétique, publicitaire...

Dates : jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 septembre 2012. Afin de renforcer ce programme, une visite de la ville, des villas de Pouillereel et de la Villa turque est prévue le dimanche 30 septembre. D'autres itinéraires pourraient être prévus.

Lieu : Club 44.

Hormis la publication des Actes prise en charge par la Fondation Le Corbusier, la Ville assumera l'entier du financement du colloque.

### **Animations et événements**

Afin d'enrichir l'offre pour retenir les visiteurs et impliquer davantage la population chaux-de-fonnière, un certain nombre d'animations et d'événements est envisagé : concerts, films, conférences publiques, lectures en différents lieux de la ville. Il est aussi prévu de projeter des images et des vidéos sur les façades de certains bâti-

ments de la ville, de baliser l'avenue Léopold Robert par des bâches montrant quelques-unes des photographies clefs de *L'œil de l'architecte*, ou encore d'inscrire au programme des lycées la lecture du *Voyage d'Orient*. En termes d'enjeux pédagogiques, il faut rappeler qu'à l'ère du tout numérique, où l'image est omniprésente et soi-disant facile d'accès, apprendre à regarder son environnement naturel et construit, apprendre à voir sa ville, apprendre à décrypter une image... sont des tâches éducatives nécessaires. Des cours ou des concours, adressés aux classes ou à d'autres publics, pourraient être organisés.

Le projet *Le Corbusier 2012* serait aussi l'occasion de rappeler l'importance historique de Pouillerel par un sentier didactique et en y érigeant une stèle et d'apposer une plaque sur le bâtiment qui abrita les Ateliers d'Arts réunis et la première agence de Le Corbusier.

Les manifestations musicales, théâtrales, en lien avec les manifestations, sont laissées à l'initiative des institutions avec le soutien du projet *Le Corbusier 2012* dans la mesure de ses moyens.

Chacun des projets qui se développera autour des événements "Le Corbusier 2012" devra trouver son propre financement.

### **Structure organisationnelle et ressources**

Afin d'assurer la préparation, grâce au crédit spécial octroyé en 2010 par votre Autorité, un comité de pilotage a été nommé par le Conseil communal ; il est composé des personnes suivantes : Jean-Pierre Veya (conseiller communal) qui le préside, Jacques Bujard (conservateur des monuments et des sites du canton de Neuchâtel), Denis Clerc (architecte communal), Jacques-André Humair (directeur des bibliothèques), Xavier Huther (administrateur du dicastère ACSSJ), Nadja Mailard (historienne de l'architecture et anthropologue, EPFL, cheffe de projet), Ludivine Oberholzer (déléguée aux affaires culturelles), Michel Richard (directeur de la Fondation Le Corbusier), Eric Tissot (coordinateur de la communication et de la promotion), Lada Umstätter (conservatrice du MBA).

La mise en œuvre, le suivi et le soutien de ces manifestations seront assurés par un comité scientifique. Par ailleurs un comité de parrainage rassemblant des personnalités éminentes du monde politique, médiatique, scientifique et économique devra être constitué afin d'assurer un rayonnement maximum à cette manifestation.

### **Partenariats scientifiques, culturels et académiques**

Divers types de partenariats sont envisagés. Il faut citer en premier lieu la Fondation Le Corbusier, partenaire de l'organisation du Colloque et propriétaire de la majorité des *objets* et œuvres qui seront exposés. Les facultés d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel, la faculté d'histoire de l'art de l'Université de Lausanne et l'EPFL ont déjà manifesté un intérêt soutenu pour collaborer au projet *Le Corbusier 2012* selon des modalités qui restent à définir.

## **Communication & Promotion**

La communication et la promotion de *Le Corbusier 2012* doivent informer et séduire tous les publics cibles concernés par les événements et les actions organisés dans ce cadre. Par une campagne multimédia nationale importante, supranationale dans certains cas, la communication se doit, au-delà de ses actions et de ses supports, de développer et renforcer l'identification entre Le Corbusier et La Chaux-de-Fonds.

Le budget de l'enveloppe communication et promotion est de CHF 326'500.- (production et diffusion des supports de communication compris). Il convient de rappeler qu'à elle seule, une campagne nationale d'affichage coûte environ CHF 150'000.- (location de panneaux F4 pour 14 jours dans toute la Suisse). Le média *Le Temps* a déjà donné un préavis favorable pour être un partenaire important et actif des manifestations. La Radio Télévision suisse a par ailleurs aussi donné une position intéressée par le biais de son Directeur général.

Un certain nombre d'actions est envisagé : informer les publics cibles, encourager la venue des visiteurs, stimuler les médias à couvrir les manifestations, encourager les ventes des différentes publications, solliciter le sponsoring, activer des réseaux d'influence dans les mondes de l'architecture, de la photographie et du design, véhiculer une image de La Chaux-de-Fonds positive et attractive.

Quant aux moyens envisagés, le Conseil communal mise sur différents partenariats avec les médias électroniques (radio+tv+web), les médias grand public et spécialisés. Il compte également mettre en œuvre différentes campagnes d'annonces ciblées et une campagne de presse (RP) dans les titres et supports en lien avec les objectifs définis.

Les milieux professionnels concernés (architectes et designers, photographes, historiens...) seront bien entendu approchés, de même que les milieux culturels et économiques et les pouvoirs publics.

Les publics cibles visés sont les architectes et designers, les étudiants en architecture, en photographie et en design, ainsi que les personnes que ces disciplines passionnent, par zones géographiques concentriques. Un effort particulier sera aussi mis sur l'information auprès de la population locale afin qu'elle soit étroitement associée à ces manifestations.

### **Ligne graphique**

La cohérence graphique de l'ensemble des manifestations est un point crucial pour leur communication et leur rayonnement, raison pour laquelle le comité de pilotage considère qu'il serait souhaitable de travailler avec une agence unique à même d'assurer tous les aspects graphiques de l'opération (travail des visuels et fabrication d'un ouvrage). Un cahier des charges en vue d'organiser un concours sur appel est en cours de rédaction.

**Budget**

Le budget de la manifestation, pour la part à charge de la Ville, se présente de la manière suivante:

**Dépenses**

Organisation, accueil et coordination (y compris pour les éléments devant trouver leur propre financement)	CHF	160'000.-
Communication et promotion	CHF	150'000.-
Colloque, conférences et événements	CHF	75'000.-
Exposition principale	CHF	175'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-

**Crédit brut :** **CHF 570'000.-**

**Recettes**

Billetterie	CHF	70'000.-
Total recettes :	CHF	70'000.-

Ce montant octroyé par la Ville permet d'assurer la base de l'organisation des événements prévus (organisation générale, exposition, colloque et communication). En plus de ce budget il conviendra de rechercher des soutiens privés et publics afin d'augmenter autant que faire se peut les montants à disposition de l'organisation. Certains projets ou développements de projets dépendront de cette recherche de soutien. Les objectifs peuvent se présenter de la manière suivante :

**Recherche de fonds**

Publication	CHF	75'000.-
Communication et promotion	CHF	170'000.-
Colloque, conférences et événements	CHF	75'000.-
Exposition principale	CHF	160'000.-

**Soutiens privés :** **CHF 480'000.-**

**Partenariats, subventions et sponsoring**

Des aides institutionnelles et privées seront sollicitées.

La manufacture Caran d'Ache, par son directeur général, a manifesté sa volonté d'être un partenaire majeur des manifestations. Le montant et les modalités de son soutien sont encore à préciser.

Il est prévu de s'adjoindre les services d'un sous-traitant pour prendre en charge les démarches de recherche de fonds par la mise en place d'une véritable stratégie et activer de nombreux réseaux. Un cahier des charges est en cours de rédaction en vue d'un concours sur appel à des agences spécialisées ou des personnes compétentes et disponibles pour un mandat de ce type.

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature**

La déclaration du Conseil communal qui figure en préambule du programme de législature indique son ambition de mettre sur pied une exposition d'envergure et une publication à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Le Corbusier. Par ailleurs, la riche vie culturelle de notre cité continue de susciter l'intérêt et la curiosité loin à la ronde et contribue à son animation et à son rayonnement.

Ainsi, ce projet s'inscrit de la manière suivante dans les lignes prioritaires fixées par le programme de législature approuvé par votre Autorité.

### Relations extérieures

La Chaux-de-Fonds est le principal centre urbain de l'Arc jurassien. A ce titre notre ville doit affirmer et valoriser cette position des deux côtés de la frontière. Cet espace s'est révélé pertinent pour la concrétisation de certains projets, notamment culturels. Récemment la forte participation de notre ville dans le cadre du projet « Métropole Rhin-Rhône » à l'occasion des manifestations « Utopies et Innovations » nous a permis de nouer de nombreux contacts en France voisine. Le projet qui vous est soumis aujourd'hui s'inscrit résolument dans les objectifs décrits dans le programme de législature qui visent, au niveau de l'Arc jurassien, à affirmer les spécificités de toute une région face à la concentration croissante d'activités dans les métropoles. Ce projet ambitionne de dépasser ce cadre pour rayonner plus largement. Il est de nature à renforcer la collaboration entre les villes membres de l'Association des sites Le Corbusier, constituée entre les autorités des 19 sites formant l'œuvre architecturale candidate à une inscription au patrimoine mondial de l'humanité, association présidée par le maire de Firminy et au comité de laquelle La Chaux-de-Fonds participe.

### Communication d'une image cohérente

Une image forte, réellement construite autour de projets ambitieux, génère une dynamique positive et un intérêt évident, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.

Les manifestations culturelles d'envergure jouent un rôle prépondérant dans la perception de l'image du lieu qui les accueille ou les organise. Leur valorisation, développée en concertation avec les efforts déployés en matière de promotion et de communication, doit ainsi contribuer à renforcer l'image de La Chaux-de-Fonds. Ce postulat a, notamment, été validé par l'expérience de l'« Année Art Nouveau ».

« Le Corbusier 2012 » s'inscrit en parfaite adéquation avec divers projets qui visent à améliorer l'image de notre ville et, notamment, avec la valorisation de l'inscription de l'urbanisme horloger La Chaux-de-Fonds et Le Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

Pour l'essentiel la politique culturelle est du ressort des villes. Ce sont elles qui disposent des infrastructures (musées, théâtres, salles de spectacles, etc.), ce sont elles également qui sont en première ligne pour susciter ou soutenir des projets d'envergure. La Ville de La Chaux-de-Fonds, par l'organisation de manifestations culturelles ponctuelles d'envergure comme l'« Année Art nouveau » en 2006 ou plus récemment la « Semaine des musées » ou encore sa participation à « Utopies et Innovations » poursuit une politique culturelle qui s'inscrit en pleine cohérence avec les ambitions qu'elle affiche.

### Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

Amortissement (25%)	CHF	125'000.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	8'000.-
<u>Soit une charge annuelle de :</u>	<u>CHF</u>	<u>133'000.-</u>

### Conséquences sur les ressources humaines

Outre les mandats à durée déterminée confiés dans le cadre de la conception, la réalisation et le suivi de ce projet qui sont compris dans le budget présenté ci-dessus et l'important engagement de plusieurs services communaux (Musée des Beaux-arts, Bibliothèque de la Ville, Chancellerie, Secrétariat des affaires culturelles) le projet « Le Corbusier 2012 » n'entraîne aucune augmentation d'effectif.

### Collaborations intercommunale et interinstitutionnelle

Des contacts ont été établis, d'une part, avec la Ville du Locle dans la mesure où cette dernière abrite la villa Favre-Jacot construite par Le Corbusier et, d'autre part, avec les communes de France concernées par l'inscription probable de l'œuvre architecturale de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2011.

Par ailleurs il faut souligner que la réalisation de ce projet est rendue possible grâce à l'appui et la collaboration de la Fondation Le Corbusier, de la Société des amis du MBA, de l'association des amis de la Bibliothèque et de l'association Maison blanche.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) Aspects environnementaux

Aucun.

### b) Aspects sociaux

Le développement et la présence d'activités culturelles sont considérés comme des facteurs d'influence primordiaux pour contribuer à l'amélioration des aspects sociaux d'une communauté. La « ville » est le principal territoire où s'exprime la diversité culturelle.

En ce sens les animations, les événements et l'exposition organisée dans le cadre du projet « Le Corbusier 2012 », en collaboration avec divers services communaux répondent globalement à ces principes.

### c) Aspects économiques

L'organisation, ou l'accueil, par notre Ville de manifestations de ce type contribue très positivement au développement des activités économiques en lien avec le tourisme (hôtellerie et restauration notamment).

## **Et après ?**

Et après ? Telle est la question qu'il faudra se poser au moment du bilan. La Ville de La Chaux-de-Fonds a toujours été un terrain d'expérimentation. Son histoire, urbaine, industrielle, culturelle, récemment reconnue au Patrimoine mondial de l'Unesco, est jalonnée de prises de risques et d'innovations. Le projet éditorial *L'expérience de la ville* qui est conduit aujourd'hui dans le cadre de l'association Journées de la Métropole Horlogère n'a pas d'autre ambition que de valoriser l'image d'une ville qui bouge et se métamorphose.

Par conséquent, tout porte à croire que cette ville pourrait constituer un lieu privilégié pour accueillir à l'avenir une manifestation régulière portant sur la photographie et l'architecture. Si l'idée semble séduire et sa réalisation envisageable, il convient d'approfondir le concept qui viserait à donner à cette ville une visibilité supplémentaire et permettrait ausside se profiler dans un créneau qui ne demande qu'à être occupé durablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Laurent Kurth

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit d'investissement de CHF 570'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'organisation et la réalisation des manifestations « Le Corbusier 2012 ».

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux de 25 %.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      La secrétaire  
Marc Schafroth                  Aline Fleury

**M. Daniel Musy, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le projet de manifestations célébrant le 125<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Le Corbusier s'inscrit parfaitement dans un contexte temporel adéquat dont nous allons parler. Nous le soutenons fermement et nous accepterons le crédit proposé, après avoir reçu les réponses du Conseil communal aux questions que nous poserons dans la seconde partie de notre intervention.

Quand nous jetons un œil sur le passé récent, nous devons situer cette année 2012 dans la perspective de la célébration du centenaire, en 1987, qui avait donné lieu à plusieurs expositions dans nos institutions culturelles. Et surtout, notre Conseil a adopté en 2005, à l'unanimité de tous les groupes politiques, une résolution soutenant toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier. L'image et le développement de notre ville, proclamions-nous, doivent être dorénavant associés étroitement à la personne et à l'œuvre du grand architecte.

Lors de cette année 2011, en juin, se tiendra à Bahrein le congrès du patrimoine mondial UNESCO qui inscrira vraisemblablement l'œuvre de Le Corbusier dans sa liste. La Maison blanche figure dans les œuvres choisies et notre ville pourra alors s'enorgueillir d'être un des rares sites au monde à être valorisé doublement au patrimoine mondial.

Dans le futur, le rapport fait l'hypothèse réjouissante que La Chaux-de-Fonds pourrait accueillir une manifestation régulière portant sur la photographie et l'architecture.

Ainsi donc, ces manifestations de 2012 sont en parfaite cohérence temporelle avec une politique culturelle menée depuis bientôt un quart de siècle. C'est une dimension internationale que revêt ce projet et il faut se donner les moyens de le mener à bout avec succès, sur trois plans qui vont susciter notre réflexion : le plan culturel, le plan financier et le plan touristique.

Culturellement, ce projet a des précédents : 1987, nous l'avons dit et 2006 avec la grande exposition consacrée à l'art nouveau. Les contenus des expositions sur Le Corbusier, son œuvre même, sont complexes et suscitent l'intérêt de spécialistes du monde entier. Certains seront présents en 2012, d'autres viennent régulièrement chez nous, invités par l'association Maison Blanche que nous remercions pour la manière dont elle fait, elle aussi, rayonner la ville. Il faut réussir à démocratiser l'accès à l'œuvre dense de notre grand architecte, savoir faire partager ces richesses à notre population, en particulier aux élèves et étudiants de nos écoles. Le rapport dit assez peu de choses sur cet objectif, pour nous indispensable. Nous souhaitons que des actions pédagogiques et didactiques accompagnent en particulier l'exposition et la meilleure connaissance de la Maison blanche. Le Conseil communal peut-il nous en dire plus sur cette question ?

De plus, cette année 2012 ne serait-elle pas aussi l'occasion de relancer l'idée de notre ancien collègue et ami Patrick Herrmann qui, dans

une motion adoptée il y a quelques années, suggérait de créer une fondation encourageant la construction, tous les vingt ans, d'une maison individuelle de haut niveau, dans l'héritage de Le Corbusier ? Finalement, envisage-t-on aussi des actions pour célébrer le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'autre illustre chaux-de-fonnier né en 1887, le 1<sup>er</sup> septembre précisément, Blaise Cendrars ? Selon nous, on ne peut pas ne rien faire à son sujet.

Financièrement, le rapport reste assez imprécis sur le détail des postes budgétaires prévus. Il a, à notre avis, le tort de ne pas présenter un budget global, et non scindé en deux, plus détaillé. Ainsi, nous voudrions savoir, en particulier, quelle est la durée et l'importance du mandat confié à la cheffe de projet, Madame Maillard. De plus, rien ne nous est dit d'un partenariat possible avec le Canton et la Confédération qui devraient être sollicités, comme en 1997. Pro Helvetia avait aidé substantiellement la manifestation, moyennant que l'exposition La Chaux-de-Fonds et Jeanne-Net avant Le Corbusier soit itinérante, ce qu'elle fut à l'étranger. Le groupe de pilotage envisage-t-il de faire tourner l'exposition 2012 et a-t-il pris des contacts avec Pro Helvetia ? Ceci nous paraîtrait aussi essentiel qu'avec Caran d'Ache que nous remercions d'avance de son partenariat.

Touristiquement, on doit déplorer que lors des précédents étés, nombre d'établissements publics soient restés fermés. Nous voudrions savoir pourquoi aucun représentant de Tourisme neuchâtelois ne fait partie du groupe de pilotage et si des actions seront entreprises pour que "*la perception de l'image du lieu qui accueille*" ces manifestations soit digne de celles-ci. Nous pensons que l'offre hôtelière et de restauration, la signalétique routière et piétonnière, les liens avec la découverte du Patrimoine horloger doivent être impeccables et nous aimerions, sur ce point, un engagement du Conseil communal.

Nous le remercions d'avance de tous les éclaircissements et garanties que nous voulons avoir et nous souhaitons d'avance bon vent à cet ambitieux projet qui nous ouvre au monde, à l'image de notre plus fameux architecte.

**Mme Julie John, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts se réjouissent de la volonté du Conseil communal de rendre hommage au célèbre architecte Le Corbusier ainsi que de faire rayonner notre ville bien au-delà de la région. Le projet *Le Corbusier 2012* nous semble être un choix approprié à cet effet, tout comme le thème de *L'œil de l'architecte – Le Corbusier et la photographie*. Le programme attirera sans conteste un large public pour l'exposition au musée des beaux-arts et un auditoire averti pour le colloque. Quant à la publication, elle ne manquera pas de trouver de nombreux lecteurs !

Le fait d'associer le secteur privé au financement de ce projet nous semble judicieux et nous sommes heureux de constater que Caran d'Ache

y montre déjà un intérêt. De plus, l'accueil favorable de la presse et des médias, notamment du Temps, est sans conteste un signe encourageant.

Malgré leur engouement pour ce projet, les Verts ont quelques questions et suggestions pour le Conseil communal :

Quelque chose qui pourrait rester de manière permanente après ces manifestations est-il prévu ou au moins envisagé ?

Des visites avec des horaires élargis des maisons du Corbusier dans notre ville sont-elles prévues, notamment à la Villa turque ?

Un encouragement auprès de l'ensemble des écoles (primaires, secondaire 1, secondaire 2 et supérieures) de la région sera-t-il fait, ainsi qu'une réflexion pour que l'exposition et les visites des maisons leur soient accessibles ?

Les CFF ont-ils été contactés pour un éventuel partenariat Railway, qui permettrait, par exemple, d'acheter un billet combiné du type *train+exposition+visites des maisons du Corbusier* ?

Les associations du type *Vivre La Chaux-de-Fonds* ont-elles été approchées pour s'associer au projet et permettre au grand public de participer à cet hommage de manière ludique, comme cela a été fait, par exemple, avec la chasse au trésor *Le fabuleux voyage de Jacques Sandoz* qui a connu un grand succès ?

Les Verts accepteront le crédit de CHF 570'000.-. Je vous remercie.

**M. Adrien Steudler, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le projet *Le Corbusier 2012* a divisé le groupe UDC quant à sa prise en considération. Sur le fond, une certaine polémique pourrait s'installer en regard des positions politiques fort décriées que Charles-Edouard Jeanneret a affichées durant la dernière guerre et sous le régime de Vichy, dont on parle ces derniers temps. Sur la forme, c'est une somme plutôt importante qui nous est soumise dans cette demande de crédit.

Pour le premier point, nous sommes arrivés à la conclusion qu'étant donné les circonstances, *Le Corbusier* n'avait peut-être pas eu trop le choix de ses opinions. Il peut quelquefois être nécessaire de crier avec les loups lorsque les impératifs sont là. De plus, il nous semble que le projet *Le Corbusier 2012* pourrait également concourir à replacer le grand architecte dans son propre contexte : il n'était pas un leader d'opinions, mais un artiste. Et, c'est bien en tant que tel que nous nous proposerions de fêter ses multiples anniversaires de 2012.

Pour le second point, le montant de CHF 570'000.- est lourd pour une commune dont les finances sont fragiles. C'est pourquoi, nous vous soumettons un amendement à l'arrêté qui sera voté.

Il va sans dire que nous attendons, de cette manifestation, un succès pour le moins aussi retentissant que lors de l'année *Art nouveau*.

En conclusion, le groupe UDC reste partagé sur le projet et particulièrement sur le montant de la demande de crédit. Il n'est pas entièrement

acquis à la cause du Corbusier. Mais, dans sa majorité, il devrait satisfaire à la requête du Conseil communal.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal de ce rapport. Il est très complet et répond à beaucoup des questions qui pourraient surgir à ce stade du projet. Il développe bien les enjeux de la manifestation et les moyens mis en œuvre pour en garantir le succès.

La façon dont le montage financier a été construit est raisonnable : la Ville prend à sa charge ce qui est strictement nécessaire. Le partenariat privé permettra de donner à la manifestation son éclat, sans risques de dépassement de coûts à la charge de la collectivité. Par ailleurs, de cette façon, les partenaires saisiront concrètement où ira leur soutien. Vous nous indiquez déjà l'appui de soutiens potentiels. L'accord du Conseil Général permettra d'aller de l'avant.

La durée d'amortissement de cette dépense sur 4 ans, telle qu'elle est envisagée, a suscité une discussion au sein de notre groupe. Elle a été jugée un peu longue. Plusieurs d'entre nous auraient souhaité un amortissement sur 2 ans. Finalement, nous nous rallierons au plan proposé par le Conseil communal. Par la suite, pour un investissement du même type, nous invitons le Conseil communal à évaluer les avantages d'un amortissement plus court ou qui soit comptabilisé dans les comptes de fonctionnement.

*Le Corbusier 2012* est une manifestation qui doit avoir un rayonnement national et international, mais elle doit aussi avoir un rayonnement local. Nous sommes heureux de lire que les écoles seront associées au projet. Il faudra veiller à ce que le jeune public trouve, dans la manifestation, des points d'accrochage pour qu'ils y prennent plaisir. Ce genre de projet pourrait être développé par le partenariat privé.

Nous sommes fiers de notre concitoyen. La Chaux-de-Fonds doit beaucoup au Corbusier, mais l'inverse est plus vrai. Jeanneret est venu au monde à une époque où l'on naissait encore dans cette ville, mais surtout il y a passé sa jeunesse. Il s'y est profondément imprégné de son urbanisme et de son humanisme, il y a trouvé son maître. Sans cette immersion, il ne serait jamais devenu *Le Corbusier*.

*Le Corbusier 2012* est un bon investissement pour le rayonnement de la ville. Pour cela il faudra bien communiquer et bien accueillir.

Nous invitons le Conseil communal à prendre les mesures d'information et d'encouragement qui sont de ses compétences pour que les offres des commerçants, notamment des restaurants, soient à la hauteur de la manifestation. Nous espérons que la capacité d'accueil hôtelière sera suffisante. Nous comptons sur ce genre de manifestation pour encourager les investissements futurs dans ce domaine.

Nous avons déjà exprimé, dans nos rangs, la volonté que soit envisagé l'élargissement de l'offre du train touristique, notamment en été durant la deuxième partie de l'après-midi. Ce sera particulièrement important durant l'été 2012.

Nous sommes d'accord qu'il faut penser aussi à *l'après 2012*. L'inscription de l'œuvre du Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO devrait contribuer à favoriser la pérennité de la manifestation. Privilégier, comme le rapport le suggère, une manifestation régulière portant sur l'architecture et la photographie est en parfaite adéquation avec des projets en gestation dans le domaine de la photographie en ville. Le sentier didactique est un moyen idéal de prolonger la manifestation. De telles réalisations existent en Valais et remportent du succès.

L'expérience *Art nouveau* a été un succès. Nous sommes convaincus que *Le Corbusier 2012* est tout aussi porteur de réussite, si sa promotion interne et externe est bien faite.

Nous encourageons le Conseil communal à multiplier les occasions d'inviter des partenaires divers en ville, à favoriser les rencontres, assemblées, voire congrès pendant la manifestation en coordination avec l'Office du tourisme.

La Chaux-de-Fonds a été une chance pour Jeanneret. Aujourd'hui Le Corbusier est une chance pour La Chaux-de-Fonds, à une époque où l'architecture intéresse un nombreux public. Il faut la saisir, nous sommes heureux quand cette ville a des projets. Elle a les moyens de projets raisonnables, celui-ci en est un. Le groupe PLR approuvera ce rapport.

Avez-vous eu connaissance que dans l'encyclopédie en ligne *Wikipedia*, où la plupart des moteurs de recherche vous entraînent quand vous les interrogez, que Le Corbusier est plus souvent consulté que Roger Federer. La rubrique est consultée près de 38 mille fois par mois ! Cela donne la mesure de la notoriété de notre architecte.

Nos remarques et considérations nous conduisent à poser au Conseil communal quelques questions :

- ~ Qu'en est-il de l'offre hôtelière par rapport à cette manifestation ? sera-t-elle suffisante ? Devons-nous prévoir des hébergements à l'extérieur ?
- ~ Cette question en appelle une autre, plus générale : Qu'en est-il des perspectives hôtelières futures ? Des projets se dessinent-ils ? Le Conseil communal peut-il tirer profit de telles manifestations pour encourager l'implantation d'hôtels ?
- ~ Quels rapports le Conseil communal entretient-il avec les commerçants, notamment les restaurateurs, concernant plus précisément leurs fermetures annuelles et hebdomadaires ? Ceux-ci sont-ils ou seront-ils précisément informés de la manifestation ?

Le Conseil communal peut-il encourager la coordination des ouvertures et des fermetures ?

- ~ Comment le Conseil communal envisage-t-il la prolongation des heures de mise en service du train touristique ?
- ~ Le Conseil communal peut-il déjà nous donner des précisions sur les grandes lignes de la réalisation du sentier didactique de Pouil-lerel ?
- ~ Enfin, le Conseil communal peut-il nous dire comment le service de communication de la Ville a déjà été impliqué et sera impliqué dans la promotion de cette manifestation ?

Je vous remercie de votre attention et merci au Conseil communal de ses réponses.

**M. Francis Stähli, POP** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Commémorer le 125<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'un habitant de La Chaux-de-Fonds, devenu par la suite une référence incontournable dans l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, ne va pas forcément de soi et n'a rien d'automatique. Mais, c'est le fruit d'une décision, d'une volonté. Cette démarche doit avoir un sens.

Comme toute naissance, que celle de Le Corbusier ait lieu à La Chaux-de-Fonds est un pur hasard dont on ne peut, par conséquent, s'enorgueillir. Qu'il ait construit l'essentiel de son œuvre ailleurs n'est, par contre, sans doute pas un hasard. Car Le Corbusier, par nécessité interne à son projet, devait partir. Mais, c'est dans notre ville, avec ses lumières, ses lignes, ses perspectives et ses rapports sociaux qu'il a commencé sa formation, avec l'appui de Charles L'Eplattenier notamment, et c'est dans notre ville et notre région qu'il a pu réaliser ses premières œuvres qui sont annonciatrices.

Il y a donc un lien entre l'œuvre de Le Corbusier et notre ville ce qui, entre parenthèses et par rapport à une intervention précédente, est moins le cas s'agissant de Blaise Cendrars, lequel, adolescent précoce, s'est enfui par la fenêtre pour aller boulinguer, par la fenêtre de l'appartement de ses parents vivant à ce moment à Neuchâtel...

Pendant, et c'est encore plus vrai pour Le Corbusier, on ne se développe, on ne se pose, qu'en s'opposant et c'est une des raisons de son départ, de son choix.

C'est pourquoi, une commémoration doit montrer la genèse de l'œuvre, son développement, ses répercussions, y compris critiques, permettre aux habitants de notre ville une sensibilisation à ce qu'elle a culturellement apporté et, bien sûr, inscrire notre cité et sa région dans les réseaux actuels liés à Le Corbusier.

Or, c'est précisément ce qui nous est proposé dans ce projet et ce rapport et nous aimerions féliciter et remercier ceux qui y ont déjà travaillé.

L'idée de prendre comme thème organisateur *L'œil de l'architecte, Le Corbusier et la photographie* est particulièrement judicieuse, parce qu'originale et fort pertinente. Déjà, comme jeune voyageur, Le Corbusier a toujours eu un œil, des regards sur des points de vue et il faisait des croquis, il décrit, il écrit. Il faut faire correspondre des éléments, des fonctions en utilisant des techniques modernes pour former ensuite un Tout organisé.

Je m'arrête car je crois que j'ai pu vous transmettre que pour notre parti, ce qui nous est proposé a vraiment un sens : c'est un voyage, y compris sur la notion d'*image*, laquelle a une forte présence aujourd'hui. C'est un voyage sur des regards, des lectures que nous pouvons tous partager.

Ce rapport présente donc bien les enjeux et l'articulation du projet qui n'est, à vrai dire, pas qu'une commémoration, mais aussi source et rayonnement.

Il sera sans doute encore affiné sur certains points et nous partageons les questions posées par d'autres groupes. Elles sont dans la continuation de la mise en marche du projet. Il y en a une sur laquelle nous aimerions apporter notre contribution : l'appel d'offre pour la ligne de promotion devra être conçue sans que puisse se renouveler la polémique sur le logo de la Ville.

Enfin, nous considérons que la somme demandée a été pensée de manière cohérente et qu'elle représente, non pas une dépense, mais un véritable investissement. Je vous remercie.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil très favorable réservé à ce rapport qui, manifestement, a suscité l'intérêt de tous les groupes. Il a provoqué des questionnements, des débats, des éclairages. En cela, il a déjà au moins rempli un premier but : faire mieux connaître Le Corbusier aux Chaux-de-Fonniers.

Un très bref rappel historique : Effectivement, M. Musy a raison, il y a 25 ans, il y a eu une exposition importante au Musée de Beaux-arts sur Le Corbusier. M. Musy rappelait également une résolution interpartis acceptée par votre Conseil le 26 octobre 2005, dans laquelle on parlait déjà de l'inscription de l'œuvre de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Conseil général manifestait son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier et il prend aujourd'hui la résolution de le manifester publiquement.

Effectivement, ce n'est pas quelque chose de nouveau que la Ville de La Chaux-de-Fonds s'intéresse à Le Corbusier, sur un plan culturel, sur un plan d'image.

Je salue M. Humair, directeur de la Bibliothèque, présent au fond de la salle. Rendons à César ce qui est à César, la première fois que s'est

manifestée, dans les services, l'idée d'organiser une manifestation importante en lien avec le 125<sup>e</sup> pour Le Corbusier en 2012, c'est M. Humair qui a l'a soumise au Conseil communal, dans le cadre du programme de législation. Ensuite, les liens se sont tissés entre les services intéressés, en particulier le Musée des Beaux-arts et c'est ainsi qu'est né le projet qui vous est soumis ce soir.

Vous aviez déjà eu l'occasion de vous prononcer, lors de l'examen du budget 2009, sur l'octroi d'un crédit spécial de CHF 70'000.- qui a, en partie été utilisé pour fabriquer le concept et le rapport.

Vous l'avez tous compris, c'est une importante étape, ce soir, pour ce projet, afin qu'il sorte de la phase de conception pour entrer dans la phase de réalisation. Une acceptation par le Conseil général permettra au Conseil communal, au comité de pilotage et à la cheffe de projet de contacter officiellement tous les partenaires potentiels, qu'il s'agisse de partenaires culturels, scientifiques, scolaires, universitaires, financiers ou institutionnels. Nous avons déjà eu des contacts mais, évidemment, à ce stade, relativement informels, avec l'ensemble de ces partenaires.

Votre Conseil, en acceptant ce crédit, nous donne le cœur et le pourtour de la manifestation. Le travail qui attend, très prochainement, le Conseil communal, le comité de pilotage et la cheffe de projet est passé à la phase de réalisation concrète. Un important travail a été réalisé jusqu'ici et un important travail reste à réaliser jusqu'en 2012.

Je réponds maintenant à vos questions, dont beaucoup se posent sous un angle touristique. Je vais m'appliquer à y répondre, j'ai eu la charge du tourisme durant 2 ans avant que M. Kurth reprenne la main sur ce dossier. Le cas échéant, il complétera.

Le souci de démocratisation ou de vulgarisation sur un sujet qui n'est pas, a priori, facile à vulgariser est aussi un souci du Conseil communal. Pour répondre à cette préoccupation, des moyens sont prévus et ils seront déployés. D'une part, concernant l'exposition au Musée des Beaux-arts, je pense que la conservatrice a, depuis son arrivée, fait clairement la démonstration de ses talents de médiatrice culturelle et de vulgarisatrice. Elle a réussi, dans plusieurs expos, à attirer un très large public, que l'on ne voyait pas forcément au Musée des Beaux-arts. J'ai en tête, en particulier, ce qui s'est passé autour de *Milton*. Évidemment, la médiation culturelle est un point d'attention extrêmement important de la conservatrice. L'autre point important est la validation scientifique de ce qui est proposé. Pour cela, elle sera accompagnée par des experts de renommée internationale.

Concernant les écoles, nous devons prendre des contacts : les écoles obligatoires de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le CIFOM, l'École d'art, etc... c'est donc le tissu scolaire de la Ville, y compris l'Université, qui sera un des partenaires du projet.

A plusieurs reprises, je vous répondrai de la sorte : bien sûr, pour pouvoir contacter ces partenaires, nous avons besoin du feu vert du Conseil général, afin de pouvoir entrer dans le concret.

M. Musy faisait référence à la résolution de Patrick Herrmann, qui parlait de l'idée que la Ville devait mettre de l'argent dans une fondation pour faire construire, par un architecte, une maison tous les 10 ou 20 ans. Cet après-midi, une recherche rapide ne m'a pas permis de retrouver le PV de cette séance, mais je reprendrai cette question.

Dans un premier temps, le Musée de Beaux-arts avait imaginé organiser une exposition sur le thème *Blaise-Cendrars au cœur des arts* en 2011, année de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de son décès. Or, il se trouve que cet important projet ne pourra pas être réalisé en 2011. Cependant, il reste à l'ordre du jour pour le Musée des Beaux-arts, même s'il ne sera pas réalisé en 2012, d'une part en raison des événements *Le Corbusier*, mais surtout qu'au vu de l'importance du projet, son organisation demande de nouer des contacts de façon à pouvoir obtenir des prêts extrêmement importants.

A ce jour, des contacts ont été pris pour que cette exposition puisse se dérouler en 2014, pour la mettre en lien avec les 150 ans du Musée des Beaux-arts. Ce n'est pas rien, si l'on parle de retentissement ou de synergies. Mettre ces deux événements en un seul, c'est quelque chose qui parle beaucoup. Je vous cite le titre (sous-réserve) : "*Blaise Cendrars au cœur des arts*". Des collaborations ont été entamées avec les archives Blaise Cendrars, les musées des beaux-arts de Zürich, Berne et Genève, des institutions brésiliennes (que je ne connais pas) et d'institutions françaises. Blaise Cendrars n'est pas oublié à La Chaux-de-Fonds.

La cheffe de projet a été engagée sur un mandat de 20%, du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2010 et sur un mandat à 50% du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 novembre 2012.

Concernant les partenariats avec le Canton, la Confédération, Pro Helvetia, des contacts ont eu lieu avec l'Office fédéral de la culture, en particulier M. Jausselin, afin de baliser le terrain et connaître les conditions pour obtenir des aides fédérales. Je vous le confirme, Pro Helvetia fait plutôt des tournées internationales, hors frontières. Un soutien fédéral ne peut s'obtenir qu'à la condition que plusieurs villes soient associées à l'événement. Là également, si nous voulons trouver des partenaires potentiels de cette nature, il faut d'abord un engagement politique du porteur du projet qui est la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Tourisme neuchâtelois n'est pas présent dans le groupe de pilotage, mais son représentant dans les Montagnes a été informé de ce projet à plusieurs reprises, par moi-même. Le moment venu, c'est-à-dire lorsque nous serons plus clairement dans la phase de réalisation, les contacts avec Tourisme neuchâtelois se multiplieront. C'est aussi, bien sûr, avec eux que la problématique de l'offre hôtelière et des restaurants qui restent ou non

ouverts le dimanche sera reprise, comme cela avait été le cas pour les évènements Art-nouveau, avec un succès relatif. Mais, depuis Art-nouveau, de l'eau a passé sous les ponts et d'autres évènements (notamment l'inscription à l'UNESCO) ont permis à certains hôteliers de mesurer qu'effectivement, cette ville, pendant la période d'été, y compris les week-ends, recevait des visiteurs et que ceux-ci appréciaient de pouvoir s'arrêter dans un établissement public.

L'autre levier que nous devons utiliser, c'est le Réseau Centre-ville. A cet égard, M. Yanick Stauffer, qui s'occupe, pour la Ville, des rapports avec ce réseau, est lui aussi au courant du projet.

M. Moser, l'offre hôtelière pour *Le Corbusier 2012* devrait être suffisante puisque ce n'est pas du tout un projet comparable au championnat du monde de courses d'orientation où, pendant une semaine, 7'500 personnes se sont logées dans le canton et bien au-delà. Il s'agit là d'un évènement beaucoup plus étalé sur la durée et qui ne fera pas venir plusieurs milliers de visiteurs en une seule semaine. Cela ne semble donc pas être un problème majeur.

Concernant les perspectives hôtelières futures (et mon collègue Laurent Kurth complétera si nécessaire) à ce stade, le Conseil communal peut vous dire que des contacts prospectifs avec des chaînes hôtelières existent. Ce ne sont pas des intentions de les réaliser, ils sont réels. Certains sites sont particulièrement proposés, notamment le site *Le Corbusier*. Ces contacts se font aussi avec l'appui et parfois grâce à Tourisme neuchâtelois.

Comme d'autres idées évoquées dans cette salle, nous reprendrons l'idée de prolonger les horaires du train touristique et nous verrons avec Tourisme neuchâtelois dans quelle mesure cela fait sens.

A ce stade, le sentier didactique de Pouillerel est une idée, mise dans le rapport à titre d'exemple. Aujourd'hui, il n'y a rien de très concret. Nous espérons que la réflexion puisse aller plus loin et il est clair qu'elle doit s'inscrire en cohérence avec les projets qui se développent au Service de l'urbanisme et de l'environnement (le fléchage piétonnier en ville et le parcours *Bon pied – Bon œil* qui sont en cours de profonde révision).

Dès l'origine, le Service communication de la Ville est impliqué dans le comité de pilotage. Dès le départ, il a porté un regard stratégique sur la question de la communication. Pour le moment, nous n'en sommes qu'au niveau de la conceptualisation et pas encore au niveau de la mise en application. Ce service continuera de jouer ce rôle au niveau du comité de pilotage. Actuellement, il traverse une période un peu difficile, puisque M. Thibault Castioni, nommé Chancelier de la Ville, n'a, pour l'instant, pas été remplacé. Le Service communication a donc été amputé de la moitié de son effectif. Son implication dépendra aussi de l'évolution du projet.

Pour Art-nouveau, nous avons aussi retenu un rythme d'amortissement sur 4 ans. Je comprends votre raisonnement quant au fait de vouloir

amortir un peu plus vite sur ce type de projet. Ce sont des questions à régler au moment de la constitution de ce type de dossier, respectivement du budget de la Ville. Lorsque les comptes sont favorables et que l'on peut accélérer le rythme de ses amortissements, ce type de projet fait partie des premiers qui viennent dans les propositions du Service des finances. Effectivement, contrairement à un immeuble construit, il est intéressant d'amortir de telles dépenses le plus rapidement possible.

Je reviendrai en second débat sur l'amendement. A ce stade, je peux seulement dire au groupe UDC que la première partie ne me pose aucun problème. La seconde peut être un peu plus délicate, mais j'aimerais avoir un échange avec mes collègues avant de prendre une position définitive.

Pour répondre au groupe des Verts, peut-être le sentier didactique pourrait-il rester après la manifestation. Cela peut d'ailleurs se recouper avec votre idée de visite plus élargie des sites *Le Corbusier*, en particulier la Maison blanche et la Villa turque. Les contacts que nous avons avec la Maison blanche mettent en évidence le fait que, pour l'année 2012, les possibilités de visites seront extrêmement élargies. Ensuite, ils analyseront la demande en fonction des événements durant *Le Corbusier 2012*, mais également de l'impact de l'inscription probable de l'œuvre de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Je reviens au sentier didactique car vous suggériez de prendre contact avec *Vivre La Chaux-de-Fonds*, en faisant référence à la chasse au trésor *Le fabuleux voyage de Jacques Sandoz*. Effectivement, nous pouvons essayer de trouver des synergies entre ce sentier didactique, les maisons, les constructions existantes et un acteur comme *Vivre La Chaux-de-Fonds*, de qui nous ne manquerons pas de nous approcher.

A ce stade, nous n'avons pris aucun contact avec les CFF concernant Railway. Cela fait partie des questions que nous nous poserons au moment du développement et de la promotion du projet.

M. Stähli a, finalement, posé peu de questions. Il a souligné, comme d'autres intervenants, que certaines choses restaient à affiner. C'est vrai, nous avons un cœur et un cadre de projet. Ces prochains mois, il reste à affiner le dessin et mettre plus de couleurs dans la toile.

A mon sens, je ne crois pas que nous puissions comparer la réflexion sur la ligne graphique d'un projet comme celui de *Le Corbusier* avec celle de la Ville. Nous ne sommes pas sur les mêmes perceptions identitaires de toute une population par rapport à sa ville et à l'image qu'elle projette ou sur un projet plus spécifique comme celui de *Le Corbusier*. En tout état de cause, si nous faisons appel à des privés, vous avez la garantie qu'il y aura au moins un appel à concours.

En conclusion, j'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions et avoir levé éventuellement quelques doutes qui pouvaient subsister dans vos esprits. J'aimerais souligner l'enthousiasme suscité par ce projet, non seulement par les gens qui ont travaillé à la rédaction de ce rapport, mais

également par les partenaires potentiels que nous avons contactés, par certaines sommités dans le domaine *Le Corbusier*, que personnellement je ne connaissais pas. Nous avons parfois été extrêmement surpris de voir que quelqu'un, par ailleurs extrêmement sollicité, qui vit plutôt aux États-Unis s'est déclaré non seulement prêt, mais également très enthousiaste à l'idée de participer à ce projet et à se déplacer à La Chaux-de-Fonds.

Pour la constitution du comité de parrainage du projet que nous constituerons, là aussi, les réponses ont été enthousiastes, dès le début.

Avant le débat sur l'amendement, je souhaiterais une pause, afin que je puisse concerter mes collègues.

**M. Francis Stähli, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis revenu sur la polémique du logo, mais j'aimerais que vous compreniez bien ma question. Vous dites que l'on fait un concours sur appel. Mais, nous pourrions aussi imaginer simplement un appel d'offres, ce qui n'est pas la même chose. Nous pourrions aussi mandater une entreprise, ce qui n'est pas votre choix.

Si vous faites un concours sur appel, cela signifie que c'est vous qui choisissez les quelques entreprises ou partenaires qui participeront. Et vous ne faites pas d'appel d'offres. J'aimerais connaître la justification de ce choix.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je comprends mieux la demande de M. Stähli. Il y a déjà un premier souci de calendrier par rapport à un concours d'idées assez large. Nous sommes en janvier 2011, ce projet a pris un peu de retard, comme c'est souvent le cas des projets qui montent devant le Conseil général. Au départ, nous pensions solliciter votre Conseil en novembre de l'année passée. Aujourd'hui, pour pouvoir avancer concrètement dans ce projet en termes de communication, il faut le faire avec des professionnels. Je parle en mon nom seul, puisque ce sujet n'a pas été évoqué au Conseil communal, mais il me paraît être un peu trop tard pour lancer un concours d'idées plus large, une sorte d'appel à projet à la population.

**M. Francis Stähli, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Et l'École d'art ?

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'École d'art a été évoquée. Mais, pour elle, ce type de projet est contraint par le calendrier d'enseignement et aujourd'hui, je ne peux pas donner la garantie qu'elle serait disponible. Certains d'entre vous le savent, l'École d'art se penche volontiers sur ce type de projet, mais cela doit clai-

rement être dans un cadre d'apprentissage et s'intégrer dans le programme de formation. Si c'est le cas, évidemment, elle peut tout à fait être intéressée et être un partenaire potentiel intéressant. Si cela ne rentre pas dans son calendrier scolaire, cela ne sera pas possible.

## PAUSE

**M. Adrien Steudler, UDC** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors d'une demande de crédit, il est pratiquement toujours indiqué, dans le chapitre *conséquences sur les finances* que les recettes ou subventions éventuelles viendront en diminution du crédit souhaité. Or, cette fois-ci, il n'y a rien. Nous demandons donc au Conseil général de pourvoir à cette omission au rapport en l'inscrivant dans l'arrêté.

De même, et à l'instar de ce qui a été fait pour la rénovation de la Grande Fontaine, le surplus de ce qui est espéré par la recherche de fonds privés devrait également revenir à la diminution du crédit d'investissements. Merci de votre attention.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal entre partiellement en matière sur cet amendement. C'est pourquoi il dépose un sous-amendement.

Concernant la première partie de l'amendement, le Conseil communal partage l'avis du groupe UDC. Nous pouvons effectivement introduire, dans l'arrêté, que le montant des recettes de billetterie (je précise car ce sont bien celles-ci qui sont évoquées dans le rapport) viendra en diminution du crédit d'investissements.

Par contre, le Conseil communal vous engage à voter son sous-amendement qui prévoit de tracer toute la seconde partie de votre proposition.

A plusieurs reprises, ce rapport a été pris sous l'angle financier, afin de voir quelle était la meilleure construction possible pour favoriser, au plus et au mieux, la recherche de fonds privés, au sens large : Caran d'Ache (comme sponsor principal), fonds publics, associations de soutien, etc...

Ce dispositif (un projet qui prévoit un budget de l'ordre de CHF 1'000'000.-, avec un financement de l'ordre de 50% par la Ville pour le cœur du projet) a été retenu par le Conseil communal, car les investisseurs privés, publics ou parapublics n'entrent jamais en matière si les fonds sont seulement destinés à entrer dans la caisse communale et à diminuer la facture de la collectivité. C'est d'ailleurs particulièrement vrai avec certains d'entre eux. Le dispositif imaginé est donc bien que la Ville finance le cœur du projet, pour un maximum de CHF 500'000.-. C'est un gros travail de trouver des fonds pour un montant de CHF 500'000.-.

C'est finalement ce même type de dispositif qui avait été choisi pour le projet Art-Nouveau, respectivement pour le projet UNESCO.

En général, les partenaires, en particulier privés, ne mettent pas de l'argent sur l'entier de la manifestation. L'un pourrait n'être intéressé que par un partenariat pour la publication. S'il investit CHF 100'000.– pour une publication, alors que CHF 70'000.– suffisent et que les CHF 30'000.– restant viennent en déduction du crédit de la Ville, ce partenaire ne mettra pas un centime, car s'il est prêt à CHF 100'000.– pour la publication, c'est parce qu'il veut que cet argent ne soit dépensé que pour ce projet-là.

Par contre, vous l'aurez compris, le Conseil communal s'engage aussi clairement à ne pas dépenser plus que le montant qui lui est attribué, c'est-à-dire CHF 500'000.–.

C'est pourquoi, le Conseil communal dépose, sur le bureau du Président, un sous-amendement qui modifie votre proposition d'article 4 comme suit :

*"Le montant des recettes de la billetterie viendra en diminution du crédit d'investissements".*

**M. Adrien Steudler, UDC** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC acceptera le sous-amendement.

**M. Daniel Musy, PS** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous suivrons le Conseil communal dans sa proposition. Mais, je pense qu'il serait de bon ton que le Conseil général accepte, à l'unanimité, à la suite de l'amendement de nos collègues, cet arrêté. Cela me paraîtrait faire partie du jeu *donnant-donnant*.

**M. Francis Stähli, POP** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais comprendre pourquoi cet amendement a nécessité une suspension de séance et une discussion du Conseil communal.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal a pris connaissance de cet amendement au début de la séance de ce soir.

**M. Francis Stähli, POP** : Trouvez-vous que c'est bien ?

**M. Marc Schafroth, Président** : Je vous rappelle que, selon le règlement, les amendements peuvent être déposés même en cours de débat.

**M. Daniel Musy, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il faut que cela soit bien clair pour nous : si le Conseil communal, dans ce nouveau petit montage, nous garantit que l'amendement proposé par l'UDC ne péjore en rien le montage financier de cette exposition tel qu'il est prévu, nous ne voyons pas pourquoi nous ne le suivrions pas. C'est une question de forme.

Si, dans les concepteurs et dans la recherche de fonds nous sommes pénalisés par cet amendement, nous pourrions revenir là-dessus.

**M. Marc Schafroth, Président :** J'aimerais préciser que le Conseil communal n'a pas accepté l'amendement de l'UDC puisqu'il l'a sous-amendé. Le sous-amendement supprime l'entier de la part publique. Il a été accepté par l'UDC. Maintenant, je pose simplement la question : quel-qu'un s'oppose-t-il au sous-amendement du Conseil communal? Si ce n'est pas le cas, c'est le sous-amendement qui est soumis au vote pour être intégré à l'arrêté.

Sous-amendement

### **Amendement - Le Corbusier 2012**

*Article 4 (nouveau): Le montant des recettes de la billetterie viendra en diminution du crédit d'investissement. ~~De plus, si la recherche de fonds privés devait aboutir à une somme supérieur à CHF 480'000., cette part "excédentaire" viendrait également en diminution du crédit d'investissement.~~*

**Le sous-amendement du Conseil communal est accepté par 34 voix sans opposition.**

**L'arrêté amendé est accepté par 34 voix sans opposition.**

## Rapport d'information du Conseil communal

### en réponse au postulat du 14 avril 2008 relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité

(du 19 janvier 2011)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### Introduction

Lors de sa séance du 14 avril 2008, à l'occasion de l'examen de la demande de crédit de CHF 1'546'340.- pour la réfection des terrains synthétiques du Collège de la Charrière et du Stade de la Charrière, votre Conseil acceptait à l'unanimité le postulat suivant :

#### Réfection des terrains synthétiques

*Nous demandons au Conseil communal de dresser rapidement un état des lieux des infrastructures sportives en ville en étant particulièrement attentifs à l'état préoccupant du terrain des Forges. Sur la base de cette étude, nous demandons que soient fixées les mesures d'investissements à prendre ainsi qu'un calendrier et les priorités des rénovations.*

Le Conseil communal l'avait également accepté car, de fait, l'étude demandée avait déjà commencé.

Dans le présent rapport, nous avons dressé un état des lieux de nos infrastructures sportives le plus exhaustif possible. Ce constat objectif doit permettre de déterminer au mieux les investissements nécessaires ces prochaines années pour garantir la pérennité de nos installations. La Ville de La Chaux-de-Fonds a fait office de pionnière en matière d'infrastructures sportives dans les années 1950 et 1960, il faut bien reconnaître que, pour diverses raisons, l'entretien de ce parc a été déficient durant les trois dernières décennies. Cela nous place devant la nécessité de consentir des investissements importants dans le seul but de réhabiliter les infrastructures existantes. Pour certaines constructions de notre parc les indications reçues par les architectes et les ingénieurs que nous avons consultés ne laissent que peu de doute sur l'urgence des interventions à réaliser. Certaines installations sont dans

un état de délabrement avancé et nécessiteront une intervention rapide, faute de quoi nous n'aurons pas d'autres choix que de devoir les désaffecter. D'autres sont dans un état satisfaisant mais il s'agit d'éviter qu'elles ne se dégradent.

Par ailleurs la pratique sportive, les standards et les normes ont évolué. Plusieurs de nos installations ne répondent actuellement plus, ou pas complètement, aux exigences actuelles tant du point de vue de l'attractivité, de l'hygiène, de la sécurité ou des normes édictées par les fédérations.

Il est également nécessaire de prendre en compte la responsabilité que la Ville a de promouvoir le mouvement. Ce paramètre est devenu une des préoccupations majeures de la Confédération. Cette politique fédérale poursuit plusieurs objectifs et notamment celui de contribuer ainsi à une meilleure prévention en matière de santé publique (lutte contre l'obésité, maladies cardio-vasculaires, etc.) et ainsi de contenir l'augmentation des coûts. Cette politique tend également à favoriser la cohésion nationale, interculturelle et intergénérationnelle et à offrir un encadrement extrascolaire stimulant et sain à la jeunesse.

C'est aussi dans cette perspective que la réhabilitation de nos infrastructures s'inscrit, à savoir la réalisation de cet objectif de la politique des sports : augmenter de 1% par année la part de population pratiquant régulièrement une activité physique.

La réhabilitation de nos infrastructures devrait se concentrer dans un premier temps sur les deux objets principaux que sont le Centre sportif des Mélèzes avec les sports de glace et d'eau et le Centre sportif de la Charrière avec sa salle triple polyvalente, sa piste d'athlétisme et ses terrains verts. L'objectif devrait être de garantir des infrastructures simples fonctionnelles et répondant aux exigences légales pour le public d'aujourd'hui et celui des générations futures.

Le présent rapport a donc pour objectif, en s'appuyant sur l'état des lieux de nos infrastructures, de vous proposer un plan directeur de réhabilitation sur trois ou quatre législatures qui tienne compte des possibilités financières de notre ville.

### **Evolution et réorganisation du Service des sports**

Le départ à la retraite de l'ancien chef du Service des sports au 30 mai 2008 a donné l'occasion, comme cela a été le cas dans d'autres situations similaires, de remettre à plat le fonctionnement et l'organisation du service. Cette réflexion a été conduite entre 2007 et début 2008 et a déployé ses effets depuis l'été de cette même année. Pour mémoire le Conseil communal a retenu les options suivantes qui se traduisent dans l'organigramme joint au présent rapport (annexe 1) :

- Nomination du nouveau chef de service ;
- Maintien de la gestion des infrastructures sportives (et du personnel) au Service des sports
- Remplacement du poste d'adjoint au chef de service par la création d'un poste de « responsable des infrastructures sportives » ;

- Réorganisation des équipes dédiées par sites en une seule équipe ;
- Création d'équipes transversales organisées par secteur de compétences (eau, glace et vert) ;
- Clarification des collaborations et des procédures avec le Service architecture et bâtiments.

Après l'entrée en fonction au 1<sup>er</sup> août 2008 du nouveau responsable des infrastructures sportives, une analyse menée par ce dernier, avec l'appui du Service des ressources humaines, mettant en corrélation les tâches attendues, l'application de la réglementation et les ressources à disposition a mis en évidence une sous-dotation du service. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a dû consentir à une augmentation des ressources à disposition et accorder une dotation supplémentaire de 1.4 ETP. Il faut souligner que, compte tenu de la nouvelle organisation mise en place (redéfinition et reclassification de certaines fonctions) et des nouveaux moyens accordés, la masse salariale est restée globalement identique. Pour conclure sur cette question des effectifs du service, il convient de signaler que le Conseil communal compte notamment sur la réorganisation du secrétariat du dicastère consécutive à l'engagement d'une nouvelle secrétaire de direction et à l'entrée en fonction de l'administrateur du dicastère pour répondre aux impératifs du service. Par ailleurs, et à budget constant, il a confié un mandat de 20% pour l'organisation des manifestations.

Conséquence à la fois de cette réorganisation en profondeur du service, de la prise de conscience de la nécessité de mieux entretenir les infrastructures et de rattraper les entretiens différés, les enveloppes budgétaires (fonctionnement) ont été augmentées dès 2010 pour un montant de l'ordre de CHF 120'000.-. Cette augmentation est notamment perceptible au niveau des dépenses liées à l'entretien des installations et des bâtiments.

Par ailleurs, les montants consentis en termes d'investissements ont également été revus à la hausse.

Les crédits spéciaux (budget) ont évolué de la manière suivante :

- 2007 : CHF 80'000.-
- 2008 : CHF 120'000.-
- 2009 : CHF 465'000.-
- 2010 : CHF 165'000.- (CHF 465'000.- avant l'amendement limitant l'enveloppe des investissements. Pour la plupart ces dépenses ont dû être reportées sur l'année suivante) ;
- 2011 : CHF 575'000.-

Les crédits accordés par le Conseil général (budget brut) ont évolué de la manière suivante :

- 2007 : CHF 400'000.- pour les vestiaires du terrain des Forges ;

- 2008 : CHF 1'550'000.- pour la réhabilitation du terrain synthétique du Collège et du Centre sportif de la Charrière (celui du Centre sportif n'a finalement pas été réalisé devant l'impossibilité d'homologuer ce terrain) ;
- 2008 : CHF 4'625'000.- pour la construction de la halle Volta (salle de gymnastique double) ;
- 2009 : CHF 2'000'000.- pour la réhabilitation du terrain synthétique des Forges ;
- 2010 : CHF 4'250'000.- pour la rénovation du Pavillon des sports (réalisation reportée dans le but d'obtenir un meilleur subventionnement du Canton) ;
- 2011 : CHF 5'750'000.- pour la rénovation du Pavillon des sports (4.25 millions reportés de 2010) et pour la mise aux normes sécurité de la Patinoire des Mélèzes (1.5 millions).

### **Méthodologie**

Afin d'établir le présent rapport, la méthodologie suivante a été retenue :

- Prise en compte des politiques fédérales et cantonales ainsi que du rapport d'information sur la politique des sports validé le 29 août 2006 par le Conseil général ;
- Programme de la législature 2008 – 2012 ;
- Inventaire exhaustif des besoins (voir annexe 2 : état des lieux des infrastructures sportives) ;
- Séance stratégique du Conseil communal (en présence du chef du service et du responsable des infrastructures) ;
- Séances de la Commission des sports ;

Ces réflexions et échanges ont permis de dégager, ou confirmer, les priorités selon lesquelles le Service des sports devrait déployer ses efforts ces prochaines années et aboutir à une planification des investissements nécessaires.

### **Priorités**

Pour l'essentiel les priorités retenues confirment les orientations déjà prises et décrites dans le Rapport d'information sur la politique des sports approuvé par votre Autorité le 29 août 2006 (PV pages 2524 et suivantes) et celles qui figurent dans le programme de la législature 2008 – 2012. Elles peuvent être résumées de la manière suivante :

1. Réhabilitation des infrastructures existantes :
  - Il s'agit de « la priorité des priorités » car compte tenu de l'état des lieux exhaustif effectué, il apparaît que pour certaines de nos installations il s'agira

- d'intervenir relativement rapidement ou, à défaut, de devoir procéder à leur désaffectation et à leur démolition ;
- Cela implique également que les efforts financiers de la Ville doivent se concentrer exclusivement sur des projets de réhabilitation ou de remplacement d'infrastructures existantes et renoncer ces prochaines années à soutenir ou développer des projets nécessitant la construction de nouvelles infrastructures ;
  - Constatant que ces dernières années, à force de vouloir « faire au moins coûtant », des travaux ont été réalisés sans tenir compte de certains impératifs, par exemple l'absence d'arrosage automatique sur le terrain synthétique du Collège de la Charrière ou encore le fait d'avoir laissé une partie de l'ancienne installation des compresseurs de la patinoire (tubes amenant l'ammoniac) qui pose maintenant des problèmes de maintenance et augmente le coût de l'entretien. Les rénovations à venir doivent être effectuées en tenant compte du besoin réel, sans luxe ni ostentation, et en permettant d'atteindre des objectifs ambitieux en terme d'économies d'énergies.
  - Il faut également tenir compte des évolutions et des besoins de notre société. Certaines pratiques sportives ont tendance à tomber en désuétude alors que d'autres se développent ;
2. Sports pour tous (juniors, adultes, seniors) favorisant l'intégration sociale et intergénérationnelle :
- La planification des réhabilitations de nos infrastructures doit tenir compte de cet objectif général ;
  - Il s'agit d'une volonté politique claire, en harmonie avec les politiques fédérales et cantonales, qui vise à utiliser au mieux la politique des sports comme outil d'intégration, compris au sens large du terme ;
  - Cela rejoint également la volonté de promotion du mouvement comme outil de promotion de la santé et, ce faisant, comme outil devant permettre une meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de la santé ;
  - Cela implique la confirmation que le soutien à la pratique du sport d'élite, sous réserve des contraintes normatives (sécurité, techniques, etc.), n'est pas prioritaire ;
3. Promotion du sport (Midi Tonus, accueil de manifestations d'envergure régionale, nationale voire internationale, etc.) et valorisation de la Ville de La Chaux-de-Fonds comme site propice à l'exercice du sport :
- La promotion du sport répond à un double objectif. D'une part elle rejoint la logique exposée au point 2 ci-dessus et, d'autre part, elle a également un impact positif sur la vie associative locale et sur l'image de notre cité ;

- L'accueil de manifestations ponctuelles telles que les WMOC (championnat mondial masters de course d'orientation), Spécial Olympics (en collaboration avec Le Locle comme organisateur principal), le Tour de Franche Comté (2010-2011-2012) ou récurrentes comme « La Trotteuse Tissot » ou encore le Résisprint sont très positives pour une ville comme La Chaux-de-Fonds. Elles permettent, avec un investissement financièrement modeste et une mobilisation remarquable des services communaux (sports, infrastructures, sécurité notamment), à la fois d'animer la vie de la cité et, en particulier son centre ville, mais également d'enregistrer des retombées positives en terme de tourisme et d'image. A ce propos le Conseil communal tient à relayer les remarques très positives qu'il reçoit des organisateurs de ce type d'événements quant à la qualité de l'engagement et la disponibilité des services de notre ville en leur faveur ;

Hormis les projets qui sont déjà en cours d'étude et qui feront l'objet très prochainement de rapports au Conseil général (réhabilitation du Pavillon des sports, sécurité et accès de la Patinoire des Mélèzes et construction d'un terrain de football synthétique au Centre de la Charrière) la priorité sera mise ces prochaines années sur la réhabilitation ou la reconstruction de la Piscine des Mélèzes. Cette priorité répond aux trois critères évoqués ci-dessus. Tout d'abord il faut bien constater que ces installations, qui ont aujourd'hui plus de cinquante ans (1953), sont obsolètes. Le bassin principal et le bassin secondaire ne sont absolument plus étanches et la machinerie arrive elle aussi en fin de vie. Les vestiaires individuels (au sud) devront être démolis. Les vestiaires collectifs (piscine et patinoire) ont besoin d'une importante réhabilitation. Au surplus il sera indispensable de séparer les vestiaires de la piscine de ceux de la patinoire ce qui nécessitera une nouvelle construction. Enfin la demande en matière de sports d'eau est très forte. A ce jour tant les besoins scolaires que ceux de la population ou des sociétés ne sont pas couverts. Il manque dans notre région un bassin couvert de 50 mètres et dix lignes d'eau ainsi qu'un espace ludique et de bien-être.

A ce jour deux variantes sont encore en cours d'évaluation.

La première fait l'objet d'une préétude en collaboration avec la Ville du Locle (qui est également confrontée à la nécessité de rénover son installation) et l'association Biodôme. Il s'agira soit de réhabiliter les infrastructures existantes dans les deux villes en spécialisant les sites (piscine de plein air et ludique d'une part et piscine couverte 50 mètres et espace de bien-être d'autre part) soit de construire une nouvelle infrastructure commune aux deux villes.

La deuxième, en cas de non réalisation d'une des variantes décrites ci-dessus, consisterait à réhabiliter nos installations des Mélèzes (bassin principal et secondaire, machinerie, vestiaires et couverture éventuelle).

## **Planification**

La planification indicative proposée, outre les priorités décrites ci-dessus, doit également prendre en compte deux éléments essentiels : les impératifs techniques (suivant la vétusté des installations et l'application de normes existantes) et les possibilités financières de notre ville. En fonction de ces critères elle peut se résumer comme suit :

- 2011 :
  - Réhabilitation du Pavillon des Sports ;
  - 1<sup>ère</sup> étape sécurité Patinoire des Mélèzes ;
- 2012 :
  - 2<sup>ème</sup> étape sécurité Patinoire des Mélèzes ;
  - Réalisation d'un terrain synthétique principal au Centre sportif de la Charrière ;
- 2013 - 2015:
  - Réhabilitation par étapes de la Piscine des Mélèzes ou réalisation par étapes de Biodôme
- 2016 :
  - 1<sup>ère</sup> étape réhabilitation du Centre sportif de la Charrière (tribunes, vestiaires, buvette, etc.)
- 2017 ... 2025 :
  - 2<sup>ème</sup> étape réhabilitation du Centre sportif de la Charrière (tribunes, vestiaires, buvette, etc.)
  - 3<sup>ème</sup> étape réhabilitation du Centre sportif de la Charrière (tribunes, vestiaires, buvette, etc.)
  - Un nouveau complexe pour les sports de glace pour les montagnes neuchâteloises.

Chaque projet devra être étudié pour lui-même et, pour les plus importants d'entre eux, nécessitera de prévoir plusieurs étapes de réalisation. Cette manière de faire est conditionnée tant par les contraintes financières que par les capacités du service à concevoir les projets, préparer les rapports à soumettre au Conseil général, entamer et suivre les réalisations.

Le Conseil communal souligne que cette planification doit être comprise comme « un fil rouge », comme un plan directeur, et non comme un calendrier défini et contraignant. Elle dépendra évidemment des arbitrages qui sont nécessaires lors de l'élaboration de la planification financière, respectivement lors de l'établissement du budget annuel des investissements.

## **Préavis de la Commission des sports**

A l'occasion de sa séance du 17 novembre 2010 la Commission des sports a eu l'occasion de procéder à un très large débat en vue de la rédaction du présent rapport. Elle a été associée aux réflexions qui ont amené le Conseil communal à retenir les priorités et la planification décrite ci-dessus. Sur le fond elle partage les objectifs retenus par l'Exécutif.

Lors de sa séance du 18 janvier 2011, la Commission des sports a fait part de ses remerciements pour le travail effectué et souligné la qualité du rapport. A l'unanimité, elle vous invite à l'accepter.

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation**

Le présent rapport d'information et la planification indicative qui en découle s'inscrit de la manière suivante dans les lignes prioritaires fixées dans le programme de législation.

### Relations extérieures

Les démarches en cours entre les trois villes, l'Association des communes neuchâtoise et l'Etat de Neuchâtel (voir ci-dessous les collaborations intercommunales) s'inscrivent dans les objectifs de rapprochement institutionnel que visent le Conseil communal.

### Communication d'une image cohérente

Réhabiliter nos infrastructures sportives et poursuivre la politique menée à ce jour qui vise à accueillir dans notre ville des manifestations sportives d'envergure régionale, nationale voire internationale, ne peut que contribuer positivement à renforcer l'image de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Signalons que cette seule année 2010 c'est près de 10'000 sportifs et accompagnants qui ont été accueillis chaleureusement durant l'été. Plus de 1400 coureurs ont traversé notre ville dans le cadre de « La Trotteuse Tissot » et plus de 40'000 personnes fréquentent chaque année le Centre sportif de La Charrière. Au-delà de l'événement sportif qui a attiré ces personnes dans notre ville, elles ont ainsi eu l'occasion de découvrir un site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

Durant trop longtemps, avant tout pour des raisons financières, la Ville a dû reporter et retarder l'entretien de nombreuses infrastructures. Ce retard énorme, accumulé, ne peut pas se poursuivre indéfiniment. Il convient donc d'élaborer des programmes pluriannuels de rattrapage dans toute une série de domaines et notamment en ce qui concerne les infrastructures sportives.

En outre, nous rappelons ci-dessous les projets tels qu'ils figurent dans le programme de législation :

- *Réhabilitation complète de la piscine des Mélèzes :*
  - *En complémentarité avec le projet Biodôme, en commun avec Le Locle, la réhabilitation de la piscine doit être étudiée ;*
  - *Un tel projet implique la rénovation complète des bassins, la construction d'une nouvelle piscine couverte de 50 m. avec zone de détente et de bien-être, de nouveaux locaux pour le Service des sports, des garages, des ateliers, des locaux techniques, des bureaux etc.*
- *Rénovation des installations et terrains de football :*
  - *Il convient de procéder au remplacement du terrain synthétique des Forges et de réhabiliter complètement le terrain de La Charrière (conformément aux exigences de la Swiss football league).*
  - *La réhabilitation du terrain de la Charrière doit passer par la construction d'un nouveau terrain synthétique (déjà voté par le Conseil général en 2008), mais aussi par de nouveaux vestiaires, garages etc. Le Pavillon des Sports doit lui aussi être rénové (étanchéité du toit, isolation etc.)*

## **Subventions**

Dans ce rapport nous signalerons sans entrer dans les détails que pour toutes les infrastructures dédiées essentiellement au public et aux clubs, le fonds des sports, alimenté par la Loterie romande, participe habituellement à hauteur de 10% de l'investissement. Dans le cadre des constructions scolaires, l'État peut octroyer des subventions pouvant atteindre le 20% de l'investissement.

## **Conséquences sur les finances**

Le programme de réhabilitation nécessitera un effort de rattrapage constant avec un montant d'investissement moyen de l'ordre de 5 millions brut (crédit spéciaux et crédits à solliciter) par année pendant au moins 16 ans (voir annexe 3 : tableau financier récapitulatif). Ce montant sera influencé par les options retenues lors de l'analyse de chaque projet qui sera soumis au Conseil général. A titre d'exemple, en ce qui concerne la réhabilitation de la Piscine des Mélèzes, les deux options étudiées impliquent des investissements pour un montant compris entre 10 et 25 millions (part de la ville).

Les conséquences financières de chaque projet seront analysées tant du point de vue des charges d'investissements et de fonctionnement que du point de vue des recettes nouvelles. Une réflexion devra être menée sur les tarifs d'entrée et de locations, sur le potentiel représenté par une augmentation de la fréquentation. Par ailleurs le fait de réhabiliter des installations anciennes permet toujours de générer d'importantes économies en matière de coûts énergétiques. Il suffit pour s'en convaincre de se référer au remplacement des compresseurs de la Patinoire des Mélèzes.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

En principe, dès lors qu'il s'agit de réhabiliter des infrastructures existantes, il ne devrait pas y avoir de conséquences notables sur les ressources humaines. Une analyse devra se faire en fonction du choix de variante de nos piscines.

## **Collaboration intercommunale**

Les collaborations sont déjà effectives et régulières avec la Ville du Locle (prêt de matériel, échange d'expériences, organisation commune de manifestations, projet commun de réhabilitations de nos piscines) et elles sont sporadiques et ponctuelles avec la Ville de Neuchâtel.

Il convient aussi de signaler les réflexions en cours dans le cadre du contrat d'agglomération « RUN – Trois villes », en collaboration avec le Canton et l'Association des communes neuchâteloises visant à renforcer le rôle des communes dans le domaine de la politique des sports. Une charte de projet a été signée par les partenaires en juin 2010. Un mandat a été confié à l'Office fédéral des sports. Un rapport intermédiaire, basé sur un état des lieux, permettant d'identifier les domaines de compétences de l'Etat, des villes et des communes a été déposé. Il propose de nouvelles orientations visant à réattribuer des tâches aux communes et sera soumis aux autorités politiques d'ici le premier trimestre 2011.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) aspects environnementaux

Dans tous les travaux qui sont et seront entrepris, un accent important est mis sur les performances énergétiques (optimisation des consommations d'énergie, isolation des bâtiments, utilisation raisonnable de produit phytosanitaire).

### b) aspects sociaux

La réhabilitation des infrastructures sportives favorise une plus grande utilisation de celles-ci et, par conséquent, le bien-être général de la population sur les plans de la santé mentale et physique. Le sport, grâce aux conditions cadres offertes par la collectivité publique et à l'engagement remarquable des sociétés locales, contribue également à développer la vie sociale et l'intégration.

### c) aspects économiques

Entretien son patrimoine c'est aussi contribuer à ne pas léguer aux générations futures des dettes trop lourdes à assumer. En ce sens le programme pluriannuel de réhabilitation décrit dans le présent rapport, programme conditionné également par les possibilités financières de notre ville, répond pleinement aux objectifs d'un développement durable.

Par ailleurs, lors de chaque adjudication de travaux, le Conseil communal tout en respectant la loi sur les marchés publics veillera, autant que faire se peut, à favoriser les entreprises locales ou régionales.

### **Classement du postulat**

Nous espérons que les réponses données dans le présent rapport auront été suffisamment exhaustives pour permettre le classement du postulat.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
Laurent Kurth                      Thibault Castioni

**Mme Monique Erard, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, nous ne pouvons que saluer la qualité du rapport d'information qui nous est soumis ce soir. En effet, surtout grâce à ses annexes, il permet un survol complet de l'ensemble des infrastructures de la ville, un état des lieux qui semble objectif, un échéancier volontariste mais nécessaire pour ne pas dire indispensable ! C'est une vision globale des investissements à consentir avec, néanmoins, la mise en évidence des priorités. Tous les utilisateurs devraient être ainsi rassurés, ils ne devraient pas être "oubliés" ou "recalés"...

Si d'aucuns pourraient regretter que le soutien à la pratique du sport d'élite ne soit pas ou plus prioritaire, mais qu'au contraire, les efforts de la collectivité publique se portent davantage en direction du sport pour tous, en particulier par le biais des infrastructures à disposition des écoles et du public afin de toucher toutes les couches de la population, n'oublions pas que pour que ladite élite puisse émerger, la base de la pyramide ou la partie immergée de l'iceberg doit être des plus larges !

Les obligations légales fédérales et cantonales en matière de sport, la politique communale des sports validée par notre Conseil en 2006 poussent aussi dans cette direction. La promotion du mouvement est un facteur de santé publique et les activités physiques, de cohésion sociale.

Vous noterez que pour une fois les Verts soutiennent la dépense d'énergie !

Lorsque j'étais ado, je comparais La Chaux-de-Fonds *MA ville à la campagne* à d'autres et il me semblait que nous n'avions rien à envier à quiconque sauf peut-être la proximité d'un plan d'eau. Nos équipes *flambaient* au plus haut niveau et nos équipements étaient à la hauteur.

Depuis, bien des années ont passé et il faut saluer la construction du centre des Arêtes, un plus indéniable pour tous les adeptes de la trempette dont je suis, les escrimeurs et autres rugbyman, celles de la piste extérieure de la patinoire, de la piste de bicross pour les férus de vélo, du terrain de street-hockey, de quelques terrains multi-usages genre hobbyland, les tables de pingpong disséminées un peu partout en ville, le traçage magnifique des pistes de fond (quand il y a de la neige) et enfin, cerise sur le gâteau, les halles doubles des Crêtets et de Volta, et j'en oublie peut-être encore...Magnifique !

Le reste, ce qui existait déjà, n'a, par contre, pas beaucoup changé. Quelques rénovations partielles, quelques *rafistolages* plus tard, nous nous trouvons devant le constat suivant : Après trois décennies d'entretien minimum, s'il est parfois urgent d'attendre ou de différer (exemple actuel du Pavillon des sports, ce qui permettra de bénéficier d'un meilleur subventionnement), d'autre fois, il eut été préférable d'agir plus tôt, avant qu'il ne soit trop tard et que cela ne coûte, au final, encore plus cher !

Ne répétons pas le même schéma, évitons dès maintenant la dégradation programmée de nos infrastructures sportives, réhabilitons ce qui peut l'être, sans toujours remettre à plus tard. Le calendrier établi devrait nous y aider. Efforçons-nous de nous y tenir en tenant compte de nos capacités financières. Retrouvons, sans luxe inutile, la fonctionnalité de ces objets et l'ado que j'étais pourra à nouveau être très fière de tout ce que nous avons ici, et vous avec moi ! De plus, avec le TransRun, Neuchâtel sera plus facilement accessible. A nous le lac, et pourquoi pas même les pistes de curling !

Puisque je parle de TransRun, relevons que, si construction d'une nouvelle piscine intercommunale il devait y avoir, la proximité des transports publics doit être un facteur prioritaire, quant à la localisation d'un tel complexe. Idem pour les sports de glace. La collaboration avec Le Locle et les autres localités des Montagnes devrait être encore intensifiée, à tous les niveaux, et dans ce domaine également.

Vous l'aurez compris, les Verts prendront acte de ce rapport d'information, en en soulignant encore une fois la qualité. Notre accord de ce soir n'est cependant pas égal à un chèque en blanc. Chaque rapport qui nous sera soumis fera l'objet d'une étude attentive et nous ne manquerons pas d'intervenir si besoin est. Nous insistons également pour que les utilisateurs réguliers de chaque installation soient consultés lors des rénovations et transformations. Ils ont parfois de bonnes idées. Les aspects pratiques sont au moins aussi importants que les aspects urbanistiques ou architecturaux.

Une question encore : un tel état des lieux, avec estimation des coûts, priorités et échéancier existe-t-il pour l'ensemble des places de jeux de la ville, qui sont les endroits privilégiés pour l'activité sportive des plus jeunes de nos concitoyens. Qu'en est-il des collèges et autres bâtiments administratifs (nous avons tous encore en mémoire l'épisode *Serre 14*) ? Si oui, cela nous réjouit et nous aurons certainement l'occasion d'en prendre connaissance. Sinon, ne serait-il pas utile de réaliser de tels listings ? Merci de votre attention.

**M. Pascal Bühler, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les membres du Parti socialiste ont pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt et grande satisfaction, du rapport d'information du Conseil communal en réponse à un postulat déposé par notre groupe en avril 2008 relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité.

Avant de nous prononcer plus avant, nous tenons à relever la bonne qualité d'analyse et de définition des priorités de ce rapport qui est un excellent outil de travail et de réflexion.

Ce rapport ne fait pas seulement un bilan (peu reluisant) de l'état de nos installations sportives, mais également nous donne des pistes et un

échancier pour que nous soyons en mesure le moment venu (mais le plus rapidement possible) de faire, en toute connaissance de cause, des choix politiques, de prendre des décisions rationnelles et mûrement réfléchies et de se donner ainsi les moyens financiers aux fins d'atteindre les buts que nous nous serons ensemble fixés.

Il faut toutefois être réaliste et relever que le montant articulé de CHF 5 millions brut par année pendant au moins 16 ans pour réhabiliter les infrastructures sportives nous apparaît, de prime abord, très difficile à suivre, compte tenu en particulier des autres infrastructures communales (scolaires, culturelles et d'équipement, pour n'en citer que trois) qui nécessitent également d'importants investissements.

Comme déjà indiqué lors de notre prise de position sur le rapport du Conseil communal du 16 mars 2009 relatif à la demande de crédit pour la réfection du terrain synthétique et du Hobbyland des Forges, nous partageons la position du Conseil communal de donner (pour reprendre les termes figurant dans le présent rapport) "*la priorité des priorités*" à l'entretien et à la remise à niveau des infrastructures sportives existantes, avant d'en envisager de nouvelles, pour autant que cette réhabilitation en vaille économiquement la peine et réponde à un besoin d'un plus ou moins grand nombre d'utilisateurs.

A ce titre, nous partageons l'idée que la priorité du Conseil communal est de s'occuper de la réhabilitation ou la reconstruction de la piscine des Mélézes en parallèle avec le centre de la Charrière.

Ce rapport, plus particulièrement son annexe 2, fait un tour d'horizon des infrastructures sportives. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette dernière n'est pas tendre et que d'importants investissements et dépenses devront être faits. Néanmoins, un constat objectif, très précis et financier a été établi. Il rejoint, du reste, certaines critiques émises par les utilisateurs de ces différents lieux, dont le plus flagrant et le Pavillon des sports.

Même s'il s'agit d'un débat long, nous n'avons pas l'intention de passer en revue l'ensemble des éléments énumérés dans l'annexe 2 et nous nous contenterons de relever brièvement quelques points, dont certains suscitent quelques questions.

Nous avons été satisfaits de lire que de nombreux devis sont en phase d'élaboration de manière à pouvoir chiffrer l'importance réelle des travaux à réaliser.

Dans le périmètre de la piscine des Arêtes, il nous semble intéressant de remplacer la zone buvette, désormais inemployée, par un espace jacuzzi.

Notre avons également été intéressés d'apprendre que des études sont en cours aux fins de trouver des solutions à des problèmes concrets et actuels, tel que le contrôle d'accès et d'accueil au centre sportif des Arêtes. Sur ce point, nous avons pris acte qu'une étude est en cours avec la Ville du Locle, en vue de construire une infrastructure *aquatique* couverte

et commune aux deux villes. A cet égard, le Conseil communal peut-il nous donner plus d'informations quant à la teneur (critères retenus, planning, coût) de la pré-étude menée en collaboration avec la Ville du Locle et l'association Biodôme ? Peut-il également nous indiquer si le lieu d'implantation de cette nouvelle infrastructure est déjà défini ?

Nous nous sommes demandé, au vu de la réflexion globale menée sur l'avenir des piscines couvertes, s'il était judicieux d'entreprendre des rénovations importantes du centre sportif des Arêtes, plus particulièrement de sa piscine, si cette dernière devait être remplacée par un nouveau complexe aquatique.

Nous avons également pris acte qu'un rapport tendant à la mise en conformité, sur le plan sécuritaire, de la patinoire des Mélèzes, de la piscine des Arêtes et de la Halle Volta (mur de grimpe), ainsi qu'un autre relatif au Pavillon des sports nous seront prochainement soumis et nous en réjouissons.

Nous avons également pris bonne note que des réflexions étaient en cours sur le futur du terrain du Paddock, ainsi que sur celui du camping et nous réjouissons d'en connaître les conclusions.

En page 7 du rapport d'information, il est fait mention du projet de construction d'un terrain de football synthétique au centre de la Charrière. Sur ce point, le Conseil communal peut-t-il déjà nous donner, ce soir, des informations, voire des réponses, au sujet du postulat déposé par le Parti socialiste, le 13 décembre dernier, lui demandant, je cite, *"d'examiner, dès le début de l'exercice 2011, la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissement pour la pose, pendant l'année 2011, d'un revêtement synthétique sur le terrain du stade de la Charrière"* ?

En complément à ce rapport, nous souhaiterions qu'un plan des installations de jeux soit établi, de manière à ce que nous puissions avoir une vue complète et synthétique des espaces sportifs et de loisirs en notre ville. Nous vous en remercions par avance.

Concernant la Halle Volta, le Conseil communal peut-il nous fournir des renseignements quant aux modalités pratiques et financières liées à la mise à disposition de la salle d'escalade qui est, selon nos renseignements, très demandée ? Autrement dit, comment procéder et à quel coût peut-on s'initier à l'escalade dans cette salle ? Merci de vos réponses.

Il va de soi que nous prendrons acte, avec satisfaction, du rapport et nous profitons de remercier leurs auteurs. Je vous remercie de votre attention.

**M. Denis Cattin, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris acte du rapport d'information relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, rapport très bien établi, par structures et par priorité. Nous tenons à remercier le Conseil communal et ses services.

Si l'on peut dire que notre ville a été pionnière en matière d'infrastructures sportives dans les années 1950 à 1960, ce n'est plus le cas à ce jour. En 50 ans, tout s'est détérioré, voire délabré, et est devenu vétuste, à la limite parfois de l'hygiène et de la sécurité des utilisateurs. Le manque d'argent ne justifie pas un laisser-aller si grave, car aujourd'hui, nous sommes bien obligés de remettre nos installations à niveau. Nous avons appris, dans la presse, qu'il en va de même avec les camions de la voirie.

Nous constatons un manque de vision à long terme des précédents exécutifs et nous condamnons ces manquements. Notre ville, nos autorités doivent faire un effort important pour remédier, remettre à niveau, transformer, étudier, démolir et reconstruire, d'où l'intérêt de ce rapport clair et objectif. Notre ville se développe et doit apporter une image positive à l'extérieur, mais aussi à nos habitants. Il faut que nous soyons capables d'accueillir des manifestations ponctuelles ou occasionnelles. Soutenir le sport, c'est favoriser l'aspect social, la santé et, bien entendu, la communication entre les juniors, adultes et seniors.

La mise en place de nouveaux sports et le soutien à toutes les sociétés génèrent une mobilisation importante des services communaux, mais aussi des volontaires qui entourent et qui s'engagent corps et âme à soutenir nos jeunes, nos clubs sportifs. Ce dévouement ne doit pas disparaître à cause de la vétusté de nos installations. L'ensemble du rapport d'information, ainsi que ses annexes financières, doivent être mis en place sur 10 ans. Si nous étalons les investissements dans le temps, nous n'aurons pas fini quand les premiers investissements devront déjà être rénovés. Nous avons un problème financier, mais il faut étudier la possibilité de vendre des actifs.

La construction d'un centre aquatique, d'un nouveau complexe de glace, éventuellement en collaboration avec Le Locle, pourrait libérer le terrain des Mélèzes qui permettrait la construction de bâtiments, en site urbain, proche du quartier Le Corbusier. Nous serions à même d'accueillir de nouveaux habitants, donc de nouveaux contribuables, juste à côté du TransRun.

Une autre solution serait de développer ce centre sur le site des Mélèzes et d'y insérer le parking de la gare. Ce sont là quelques réflexions qui nécessitent, évidemment, des études approfondies, mais nous voulions vous livrer nos premières idées.

Un projet global sur 10 ans, développant le site de la Charrière, de la patinoire et d'un centre aquatique, donnerait une vision globale du développement et chaque habitant pourrait être satisfait car ce projet répondrait à des intérêts différents. Un grand chantier susciterait de l'intérêt dans toute la Suisse et notre image s'en trouverait forcément modifiée.

Le PLR se demande pourquoi ne pas envisager un financement pour certaines infrastructures en partenariat public/privé (comme le CPMB à Colombier, voté lors du Grand Conseil du 25 janvier 2011), collaboration

d'une structure pour le street-hockey, par exemple, champion de Suisse en Ligue nationale B, et promu en ligue nationale A en date du 2 mai 2010.

Les projets en rénovation ou modification devront aussi tenir compte des normes pour l'utilisation, dans le cadre de manifestations; championnat suisse ou international, afin d'éviter une Halle Volta 2, dont la taille est trop petite.

Le groupe PLR est très attaché aux activités sportives, activités importantes pour la santé de notre population communale, voire régionale. Il demande au Conseil communal de faire rapidement des propositions concrètes pour assainir l'ensemble de ces installations sportives. Merci de votre attention.

**Mme Pascale Gazareth, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Même si nous ne sommes peut-être pas les utilisateurs les plus assidus des infrastructures sportives de la ville, mes collègues du POP et moi-même accepterons volontiers de prendre acte du rapport d'information qui nous est soumis ce soir et de classer la motion qui lui est liée.

Ce n'est pas seulement pour ne pas nous faire assassiner verbalement par quelques "*anciens*" du parti qui ne nous pardonneraient pas de laisser tomber des équipements qui ont été les témoins des exploits de leurs équipes de foot préférées ou de leurs exploits sur glace, mais bien parce que ce rapport nous apporte une vision claire de l'état de nos infrastructures et des soins qu'elles nécessitent à court et moyen terme.

Nous aimerions commencer par remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce rapport complet, très utile et clair. Si, bien sûr, la perspective d'investissements futurs conséquents ne réjouira par les comptables de notre assemblée, elle a par ailleurs de nombreux mérites.

Le premier, et non des moindres, est de nous permettre d'anticiper les besoins futurs, et donc de faire des choix plus judicieux, priorisés et globalement plus économes que lorsqu'il faut, en urgence, remplacer un équipement tombé en panne ou menaçant la sécurité des usagers. J'en suis d'autant plus heureuse que ce rapport va exactement dans le sens de la demande que j'ai exprimée, voici quelques temps déjà, en Commission financière, d'avoir une vue d'ensemble des gros investissements prévisibles à 10 ou 15 ans, dans les différents secteurs relevant de notre portemonnaie. Dans un contexte où notre capacité d'investissement se trouve limitée à un niveau relativement bas et où des besoins importants sont annoncés dans différents domaines (infrastructures en sous-sol, aménagement urbain, transports, etc...) il sera en effet précieux de disposer de ce type de tableaux de bord qui nous permette de faire des choix éclairés en matière de priorité et de calendrier.

Le deuxième mérite est de nous rappeler que, quel que soit le domaine, rogner sur l'entretien durant trop d'années et renoncer à certaines mesures dans une logique financière à court terme, se paie cher à long terme,

cher en frais d'entretien, en surcoûts divers, en énergie physique et humaine et finalement en grosses rénovations qu'il faut bien consentir un jour ou l'autre. Si les choix opérés sous la pression financière l'ont toujours été de manière appropriée par rapport au contexte immédiat, ce rapport démontre bien qu'ils ont souvent des conséquences financières malheureuses à moyen terme. Nous devons nous en souvenir lors des prochains exercices budgétaires.

Le troisième mérite est de nous rappeler l'importance des infrastructures sportives de notre ville, importance en nombre, en taille, importance historique et actuelle, importance politique enfin, autant par le prolongement des politiques fédérales en faveur de la santé que par l'accès pour tous aux activités sportives les plus populaires et les plus largement pratiquées. Politique de santé, politique sociale, mais encore image de la ville se jouent dans le vestiaire de ce rapport. Et à propos de vestiaire, ce n'est pas notre regretté camarade Olivier Guyot qui me contredira, lui qui nous parlait si souvent de la honte qu'il ressentait à recevoir les clubs adverses dans des locaux aussi vétustes que ceux du Pavillon des sports par exemple.

Le quatrième mérite est de nous indiquer que si la barre est haute, elle n'est pas infranchissable. 2.5 à 5 millions par année est un rythme d'investissement que nous sommes en mesure de soutenir, du moins en l'état de nos finances et des arbitrages à faire entre les différents besoins de la ville. Savoir s'il faut une nouvelle piscine ou remplacer l'ancienne est à ce stade prématuré, à la fois par manque des éléments nécessaires pour prendre une décision tenant compte de tous les paramètres, y compris l'intérêt indéniable du site actuel des Mélézes, et par la difficulté à fixer des priorités par rapport à d'autres besoins de même temporalité. Si la pratique du sport relève de nombreux acteurs et équipements privés, nous considérons que le maintien d'une offre de base largement accessible fait partie des missions essentielles d'une ville comme la nôtre. Ceci, d'ailleurs, n'exclut pas la recherche de formes diverses de partenariats public/privés. Dans ce domaine, nous sommes convaincus qu'une bonne stratégie d'équipe nous permettra de rejoindre une meilleure place en ligue nationale des équipements sportifs communaux. Je vous remercie de votre attention.

**M. Andy Favre, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec attention que le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport. Nous souhaitons, tout d'abord, remercier le Conseil communal pour la qualité du rapport qu'il nous présente.

Bien que nous nous doutions déjà un peu de l'état de délabrement assez avancé de nos infrastructures sportives, nous apprécions la précision du rapport, ainsi que de son annexe.

Le sujet traité a, pour nous, une très grande importance, ceci pour deux raisons. D'une part, nous encourageons vivement la pratique du sport

qui, bien au-delà de ses bienfaits pour la santé, a un rôle très positif d'intégration sociale pour beaucoup de jeunes. D'autre part, la qualité des infrastructures sportives d'une ville apporte beaucoup à son image et son attractivité. C'est aussi le cas pour ses équipes sportives qui, ne l'oublions pas, ont apporté quelques heures de gloire à notre ville. En effet, en même temps que nos équipes de football et de hockey sur glace s'imposaient comme championnes suisses, nous pouvions nous vanter de posséder une des premières patinoires couvertes de Suisse.

Trêve de rêveries... nos équipes ne jouent plus en première division et nos infrastructures sportives ne rendent plus du tout envieus les supporters des autres clubs. La plupart des Chaux-de-fonniers diront même avoir honte de certaines d'entre elles, l'exemple le plus souvent mis en avant étant les vestiaires de la piscine des Mélézes.

Tout cela nous attriste beaucoup. Cependant, il faut se rendre à l'évidence : l'argent nous manque. Le fait qu'à plusieurs reprises nous ayons eu les yeux plus grands que le porte-monnaie en est une des causes. C'est pourquoi, nous trouvons que le calendrier des investissements qui nous est présenté est tout à fait adapté. S'il ne nous est malheureusement pas possible de tout entreprendre rapidement, faute de moyens, il est important de renouveler, petit à petit, nos infrastructures, afin d'éviter de se retrouver dans la situation qui est la nôtre actuellement. Je vous remercie.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil très favorable réservé à ce rapport. Je vous remercie également car vous avez bien compris quel était l'état d'esprit du Conseil communal en vous soumettant ce rapport. C'est un état d'esprit positif : on fait une photographie d'une situation existante et on essaie de réfléchir, de construire et de voir comment on peut améliorer la situation.

J'aimerais également remercier M. Alexandre Houlmann, Chef du Service des sports, et M. Rolf Aeberhard, Responsable des infrastructures sportives, qui suivent nos travaux ce soir, ainsi que toute l'équipe du Service des sports qui a mis la main au collier ces derniers mois, dans une réorganisation qui a bousculé beaucoup d'habitudes. Nous pouvons en récolter les fruits aujourd'hui. Quand je dis "*nous*", ce sont les utilisateurs qui ont pu constater des améliorations dans nos infrastructures, mais également les équipes qui se sont vues dotées de matériel et d'outils de travail plus adaptés à leurs besoins. Nous espérons aussi pouvoir améliorer la formation proposée, ainsi que la diversité de leurs activités.

Je remercie également la Commission des sports, au sein de laquelle nous avons eu l'occasion d'aborder, au moins à deux reprises, la problématique de l'état de nos infrastructures. Le débat a eu lieu dans un état d'esprit extrêmement ouvert et serein, sans tabous. J'ai beaucoup apprécié

ce climat de discussion, ainsi que le fait que la Commission des sports a pleinement joué son rôle d'accompagner et d'orienter le Conseil communal. A aucun moment les membres de la Commission des sports ne sont intervenus comme représentants d'un club ou d'un autre.

Ce rapport doit vraiment être abordé dans un état d'esprit positif. C'est un fil rouge, un outil de travail qui restera vivant et continuera d'être alimenté, au fur et à mesure que nous aurons l'occasion d'entreprendre de petits et d'importants travaux. C'est un guide que nous pourrions utiliser régulièrement et, nous l'espérons, pendant plusieurs années, puisqu'il va même jusqu'à prévoir, dans les montants évoqués, le remplacement du terrain synthétique des Forges qui a pourtant été inauguré très récemment, mais dont l'espérance de vie est de 15 à 20 ans. C'est l'objet le plus éloigné, dans le temps, que vous trouvez dans l'annexe 2.

Ce document doit permettre de gérer au mieux nos infrastructures. Il n'est pas du tout en chèque en blanc donné au Conseil communal, puisque le Conseil général aura l'occasion de se prononcer, le moment venu, sur les projets qui y sont évoqués, de même que le Conseil communal et la Commission financière, lorsqu'ils rendent les arbitrages annuels en matière d'investissements. La réalisation de ces projets est conditionnée par certains paramètres, dont, évidemment, les paramètres financiers.

Le montant brut annuel de CHF 5 millions d'investissement peut paraître, effectivement, important. Il représente la fourchette haute, budget brut, la fourchette basse étant à environ CHF 2.5 millions. Cette fourchette ne comprend pas les éventuels financements, subventions ou soutiens privés. Nous avons évoqué des partenariats public/privé qui pourraient venir en déduction de cette enveloppe.

Le Conseil communal, ainsi que la Commission des sports et le Service des sports, sont tout à fait ouverts à développer et travailler sur des partenariats public/privé dans le domaine des installations sportives. Pour certaines d'entre elles, en particulier les plus coûteuses (par exemple un complexe piscine ou patinoire), nous sommes prêts à entamer des démarches en ce sens. A ce stade, la seule réticence du Conseil communal serait qu'un partenariat de ce type se fonde avec une nouvelle enseigne de grande distribution. Vous savez que le territoire de notre ville est déjà bien émaillé de grandes surfaces.

La montagne paraît assez raide, mais le chemin paraît tout à fait praticable, pour autant que l'on y mette le temps et une certaine détermination.

Concernant Biodôme ou l'avenir du site des Mélèzes, c'est assez difficile de donner plus de détails dans le rapport. Nous sommes en pleine réflexion, avec nos amis de la Ville du Locle, avec l'association Biodôme et des architectes se sont mis au travail. A ce stade, plusieurs options sont ouvertes. Nous avons même hésité à évoquer ces options dans le rapport, mais nous avons jugé qu'il était important que vous puissiez en prendre connaissance. A ce jour, je ne peux pas vous donner plus de détails que

ceux qui figurent dans le rapport car nous sommes dans un processus de réflexion.

Je peux, par contre, vous garantir qu'un projet de cette ampleur doit aussi prendre en compte certaines contraintes : les critères financiers (en termes de masse d'investissements possibles et de coûts d'exploitation), la proximité des transports publics, les contraintes techniques, etc... Il faut également envisager l'avenir potentiel des autres sites (la piscine des Arêtes, des Mélèzes ou de Numa-Droz). Évidemment, aujourd'hui, le lieu d'implantation n'a pas été choisi. Nous sommes encore en discussions et le Conseil communal, pas plus tard que mercredi passé, a encore abordé le sujet. Il attend des nouvelles de ses collègues du Locle pour une prochaine rencontre avec Biodôme.

Dans ce type de projet, avec, au départ, un éventail relativement large, au fur et à mesure que l'on avance, on ferme des opportunités et l'on recentre le projet sur ce qui paraît être le plus réaliste. Mais, aujourd'hui, nous en sommes encore au stade où l'éventail est relativement large.

Si je vous avais saisis, lors de cette séance, d'une demande de crédit pour la réalisation du terrain synthétique principal du stade de la Charrière, le Conseil communal aurait fait une sorte de record du monde, puisque nous aurions répondu à un postulat dans un délai d'un mois et demi, ce qui ne s'est jamais vu devant un législatif, en Suisse. La réflexion se poursuit. Le Conseil communal a eu l'occasion de reparler de cette problématique. Vous savez que ce calendrier d'investissements dépend de l'avancée de celui du Pavillon des sports, lui-même conditionné par le calendrier cantonal pour les subventions et le fait que nous terminions complètement le projet, notamment sur ses aspects urbanistiques. Le Conseil communal devrait prendre une décision précise entre fin février et fin mars sur cet objet. Je peux vous confirmer que, plus les semaines passent, plus la probabilité de pouvoir réaliser une réhabilitation du Pavillon des sports en une seule étape s'éloigne. C'est également cet élément qui sera déterminant dans notre décision, ainsi que la planification des investissements et le respect global des enveloppes qui nous sont attribuées.

J'ai fait un rapide survol, sur le site internet de la Ville, plus précisément sur le site du Service des sports et un plan des places de jeux, utilisées par les adolescents ou les enfants, existe. On trouve également ce plan sur le site des Infrastructures.

A terme, nous souhaitons pouvoir doter le mur d'escalade de la Halle Volta d'un accès électronique (avec un portail), du même type que celui que nous souhaitons installer dans la patinoire. Ceci permettrait de pouvoir accéder à ce site avec une simple carte à puce, alors qu'aujourd'hui, c'est un peu compliqué : il faut contacter les sociétés d'alpinisme qui s'en occupent.

Je réponds aux questions du groupe des Verts.

Concernant l'état des lieux des places de jeux et des collèges, ce travail a été fait pour les sports.

Des réflexions sont en cours :

- ~ au niveau des écoles, en raison des impacts liés à l'introduction d'HarmoS,
- ~ au niveau de la Gérance, afin d'établir les lignes directrices de l'évolution du parc immobilier,
- ~ au niveau du Service architecture et bâtiments, sur les bâtiments du patrimoine administratif.

Ces réflexions comprennent une période d'analyse et de diagnostique, l'établissement des listes de travaux à faire, etc...

Au niveau des véhicules, ce sujet a été abordé dans les rapports de sous-commissions et de Commission financière. Vous avez lu, dans l'Impartial, que la moitié des véhicules cités étaient utilisés par le Service des sports, dont notre célèbre Rolba.

Concernant le sport d'élite et le sport pour tous, j'aimerais aussi lever toute ambiguïté, s'il en restait : en aucun cas, pour le Conseil communal, il ne s'agit d'opposer l'un à l'autre. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, au moment de l'examen du rapport sur la politique des sports en 2006.

Mme Erard l'a dit, le sport d'élite a aussi valeur d'exemple. Lorsqu'une équipe fonctionne bien, lorsqu'un sportif de haut niveau arrive à des résultats extraordinaires, comme Roger Federer, par exemple, cela suscite un engouement chez les plus jeunes, au tennis, à l'escrime, au hockey, au football, etc... Par contre, le rôle d'une collectivité publique (et c'est ce que nous voulions dire dans ce rapport) n'est pas de mettre de l'argent dans une équipe. Certaines collectivités publiques ou régions, en France notamment, mettent des montants astronomiques dans des équipes professionnelles pour le budget du club. Il n'en n'est pas question pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Par contre, comme d'autres villes, elle a une responsabilité quant aux conditions et au cadre qu'elle peut mettre à disposition, c'est-à-dire les infrastructures. La Ville de La Chaux-de-Fonds a eu à faire face, par le passé, à de bonnes nouvelles, par exemple le HCC remontant en ligue nationale A. Votre Conseil avait approuvé, dans l'urgence, un crédit qui permettait au HCC de jouer dans cette ligue de jeu. Évidemment, le cas échéant, le Conseil communal devra faire face à ce type de problématique.

Concernant la consultation des utilisateurs, je peux affirmer que le Service des sports et moi-même partageons cette vision des choses. Les utilisateurs peuvent effectivement attirer l'attention des concepteurs, y compris au niveau de notre service, sur les aspects pratiques. Mais, il faut que les utilisateurs comprennent qu'il est souvent difficile d'intégrer la totalité de leurs demandes car, parfois, elles viennent en contradiction avec

d'autres contraintes. Nous devons trouver un juste équilibre entre les différentes contraintes.

M. Cattin, pour le PLR, souligne que ce soutien aux infrastructures sportives, à l'ensemble des clubs de la Ville, est aussi un soutien au bénévolat. Lorsque je suis entré en fonction, j'ai été surpris d'apprendre qu'il y avait plus de 100 associations sportives en ville de La Chaux-de-Fonds, dont certaines exerçant dans des sports dont j'ignorais même le nom.

L'évolution des normes est un vrai problème pour toutes les autorités politiques, et pas seulement dans le domaine des sports. Ces normes ont toujours tendance à augmenter. En général, elles sont prises par des fédérations nationales ou internationales qui participent peu ou pas du tout au financement des infrastructures. On décide, dans un concile, qu'il faut rajouter deux mètres ici ou là. Sur un terrain de foot extérieur, c'est assez problématique, mais dans une salle de gym, c'est simplement impossible car on ne peut pas pousser les murs. Le Conseil communal s'interroge, parfois, sur l'adéquation de l'évolution de ces normes avec le monde dans lequel nous vivons. Si des milliers d'enfants ont pu jouer, durant des années, au unihockey, dans les salles de Numa-Droz, sans accidents graves ou mortels, on peut se demander pourquoi, tout à coup, nous sommes des assassins si les salles ne sont pas deux mètres plus larges.

Je suis convaincu que le groupe UDC a compris que le Conseil communal partage la préoccupation dont il faisait part sur la problématique de ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre et que le calendrier proposé pouvait sembler adapté. A chaque budget, il y a des arbitrages nécessaires à rendre, en matière d'investissements. Le Conseil communal en est conscient et cela fait malheureusement partie des contraintes avec lesquelles il doit travailler.

J'ai répondu à l'essentiel de vos questions et je vous remercie de prendre acte de ce rapport. Je me réjouis, comme vous et comme le Conseil communal, du travail qu'il nous reste à accomplir. Je me réjouis également de pouvoir venir, ces prochains mois et ces prochaines années, jusqu'en 2012, voire au-delà, solliciter, auprès de votre autorité, les crédits nécessaires pour réaliser ce plan d'investissements.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je reviens sur une question précise de Mme Erard concernant ce qui est prévu pour les aires de jeux. La question avait déjà été posée par une maman, à la Commission financière.

Sur quelques années, il est prévu CHF 1.2 millions. En 2011, il sera fait un effort spécial, puisque aux CHF 200'000.- prévus au budget, nous ajouterons CHF 100'000.- qui restaient, pour ce sujet, sur le fonds de soutien à l'économie. En 2011, nous engagerons donc CHF 300'000.- et les devis sont déjà partis.

Cette année, nous ferons des travaux au collège de la Charrière, au Parc des Crêtets, les Forges-Châtelot, le collège de la Promenade et le centre Numa-Droz.

**M. Denis Cattin, PLR** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons demandé, concernant les investissements, s'il était possible de réduire de 25 ans à 10 ans, par rapport à la durée de ces améliorations des sports.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous proposera le rythme juste, c'est-à-dire celui que la Ville peut se permettre. Si nous pouvons aller plus vite, tant mieux, mais si nous devons prendre 16 ans, comme évoqué dans le rapport, nous le ferons. Vos collègues, membres de la Commission financière, ont tout à fait perçu votre message.

**Mme Sylvia Morel, PLR** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous n'avons peut-être pas les moyens aujourd'hui, mais nous devons trouver les moyens et des solutions. Nous vous demandons expressément de rechercher des moyens nous permettant d'agir sur 10 ans. On ne peut pas simplement dire que l'on ne sait pas, ce n'est pas raisonnable. Trouvez des solutions, proposez-nous des choses, rapidement, avec des partenariats public/privé. Nous attendons cela et non pas des projets sur 25 ans.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse)** : Mme Morel le sait, puisqu'elle est membre de la Commission financière, un des objets qui doivent être débattus devant la Commission financière, ce printemps, c'est la problématique des investissements. M. Cattin, vous avez demandé ce que la Ville serait prête à vendre pour financer ces travaux. Du point de vue du Conseil communal, c'est un débat qui doit avoir lieu à la Commission financière. Ensuite, il prendra des options définitives. Mais, comme il l'a dit devant la Commission financière, le Conseil communal arrive plus facilement à définir ce qu'il n'a pas du tout envie de proposer au Conseil général, que ce qu'il va proposer aujourd'hui. Le Conseil communal est prêt, avec la Commission financière, à entamer ce débat sans tabou.

**M. Michel Hess, UDC** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est bien rétribué et il serait intéressant pour la Ville de La Chaux-de-Fonds qu'il joue au loto, comme beaucoup de citoyens !

Il essaierait ainsi de favoriser ce que Mme Sylvia Morel demande, c'est-à-dire que l'argent tombe tout seul !

**Il est pris acte du rapport par 32 voix sans opposition.  
Le postulat du 14 avril 2008 est ainsi classé.**

## **Interpellation urgente du groupe socialiste concernant le Pantin**

*(voir texte au début du présent procès-verbal)*

**M. Pascal Bühler, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme indiqué dans notre interpellation, la procédure du choix de l'acquéreur de l'immeuble du Pantin est à bout touchant et un certain nombre d'acheteurs ont déjà fait part de leur grand intérêt à en devenir propriétaires.

Il est donc urgent de ne pas attendre et de saisir cette opportunité en montrant très rapidement un fort intérêt à l'acquisition de cet immeuble.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne s'oppose pas à l'urgence.

**M. Pascal Bühler, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil communal d'avoir accepté l'urgence.

Avant de développer brièvement cette interpellation et afin de lever toute ambiguïté, je tiens à indiquer que j'ai quitté le comité d'organisation de La Plage des Six Pompes, l'année où je suis entré au Conseil général, et c'est, dès lors, en toute liberté et sans aucun intérêt personnel, mais avec les connaissances nécessaires, que je défends cette interpellation.

Il me semble que le texte déposé est suffisamment clair pour ne pas devoir le reprendre et nous espérons vivement que le Conseil communal saura se rallier à cette interpellation.

Je me permets, toutefois, d'insister sur le fait que l'acquisition de l'immeuble du Pantin par la Ville se ferait par substitution et que dans l'éventualité, certes improbable, que les négociations avec l'association AGORA et les autres associations culturelles n'aboutissent pas, la Ville aurait de toute manière de bonnes perspectives d'utilisation et de rentabilisation de cet immeuble, en raison notamment de l'emplacement du bâtiment à proximité immédiate de bâtiments publics, tels que le collège des Marronniers et de la bibliothèque des Jeunes.

Dès lors, une seule question : le Conseil communal entend-il agir rapidement, de manière à "*tirer les ficelles du Pantin*" ? Je vous remercie de votre attention.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, ce dossier a connu un certain coup d'accélérateur, cette dernière semaine. Le fait que ce bâtiment soit en vente, dans ce périmètre, a été évoqué, notamment avec La Plage, à la fin de l'automne passé.

Dans l'intervalle, avec l'appui de la Gérance communale, un petit état des lieux a pu être fait par un professionnel. Celui-ci confirme que ce bâtiment, à ce prix-là, dans ce périmètre, pour certains usages, dont ceux que M. Bühler mentionne, pourrait être une bonne opportunité pour la Ville.

Suite à l'obtention de ces renseignements, le Conseil communal a discuté de cette question, lors de sa séance de la semaine passée et a mandaté Laurent Kurth et moi-même d'aller plus avant dans le dossier. Clairement, le Conseil communal n'a pas décidé d'acheter ou non, mais il a décidé d'aller plus avant dans le dossier, notamment sur les aspects financiers. Il étudie également la liste des associations culturelles, sociales ou sportives qui pourraient être intéressées à louer des espaces dans ce bâtiment ou si, éventuellement celui-ci est intéressant pour recevoir de l'accueil parascolaire.

Les réflexions sont conduites par le gérant communal qui a, d'ores et déjà, eu des contacts avec la gérance privée qui met le bâtiment en vente.

Le Conseil communal traitera, dans sa prochaine séance, un courrier reçu ces jours d'une association, qui n'est pas La Plage, et qui signale son intérêt à l'acquisition de ce bâtiment. Elle demande si la Ville est intéressée à soutenir la création d'une fondation.

Ce bâtiment, de par sa situation, son prix et son état, provoque certains intérêts. La Ville, à ce stade, s'y intéresse, mais aucune décision n'est prise. Celle-ci serait d'ailleurs de votre responsabilité.

**M. Pascal Bühler, PS** : Je suis satisfait.

### **Interpellation urgente des Verts "sous-commission financière" et Commission de gestion**

*(voir texte au début du présent procès-verbal)*

**M. Philippe Kitsos, Verts** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'urgence est demandée, ce soir, car les sous-commissions financières se réuniront entre le 21 et le 25 mars pour le contrôle des comptes.

Si nous voulons pouvoir réunir les commissions de gestion avant cette date, il fallait demander l'urgence ce soir.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous propose de rejeter cette demande d'urgence, principalement pour les deux motifs suivants :

Pour des raisons pratiques car la question posée n'est pas si simple à mettre en œuvre. Le Conseil communal a décidé, il y a quelques années, que les commissions n'étaient pas saisies des comptes des services ou des dicastères, ni de leurs rapports, tant que lui-même n'en avait pas pris connaissance, cela paraît logique. Le Conseil communal constate que dans certains dicastères, plusieurs commissions de gestion doivent être réunies. Le délai est extrêmement court, entre le moment où le Conseil communal peut prendre connaissance de ces documents et celui où la sous-commission doit siéger pour pouvoir aller au Conseil général.

D'autre part, le Conseil communal relève qu'étant a priori simple et tombant sous le bon sens, cette proposition pose la question de la redondance entre le rôle des commissions de gestion et de la Commission financière, qui a évolué. Les sous-commissions sont, désormais, permanentes. Par conséquent, le traitement de ce sujet mériterait peut-être une modification réglementaire, mais, en tous cas, une clarification des rôles des uns et des autres.

Pour ces motifs, le Conseil communal vous propose de rejeter l'urgence et de renvoyer cette question, le moment venu, à la Commission financière.

**L'urgence est refusée par 19 voix contre 9.**

**M. Marc Schafroth, Président :** Les deux motions restantes seront traitées lors de la prochaine séance. Je vous remercie pour la qualité des débats et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

**Séance levée à 22h30.**

Le président :  
Marc Schafroth

La secrétaire :  
Aline Fleury

La secrétaire-rédactrice :  
Sylvia Ruchat